

# infos PLÉMÉT LA FERRIÈRE

Bulletin municipal juillet / août / septembre 2019



LE TEMPS DES INAUGURATIONS

# Sommaire

## « Ça s'est passé sur Plémet » P. 2 à 6

- Réception travaux Chapelle St Lubin ● Matinée citoyenne
- Inauguration du nom de l'école Simone Veil
- Passage du Rallye du Mené
- Commémoration de la fin des combats de la Seconde guerre Mondiale en Europe
- Inauguration de La Hersonnière et portes ouvertes
- Tradichapelles en Mené ● Élection Mlle Côtes d'Armor
- Inauguration de la rue Neuve
- Cérémonie de la fête des mères et des pères
- Inauguration 2 giratoires
- Commémoration de l'appel du 18 juin
- Fête de la musique ● Les marchés de l'été
- Arrivée d'Amandine VILANON
- Travaux : Lotissement Centre Bourg
- Travaux : Désherbeur Thermique
- École Simone VEIL ● Collège Notre Dame de la Clarté
- École Saint-Joseph

## « Ça s'est passé sur La Ferrière » P. 7

- Matinée citoyenne
- Nouvelle association «La Ferrière Activ»
- Club des Aînés ● ASLF

## Conseil Municipal P. 8 à 14

- Compte-rendu du 11 avril 2019
- Compte-rendu du 5 juin 2019

## En bref P. 15 à 18

- Sanitaire public : Stop aux incivilités
- Canicule
- Accès aux soins pendant la période estivale
- La ligue contre le cancer ● Portail famille
- Identification des bâtiments agricoles
- Calendrier des collectes des ordures
- Bienvenue !
- Jardiner autrement

## Vie Associative P. 18 à 23

- Loisirs et création - Salga Louna
- Fête du 14 juillet
- Forum des associations
- Familles Rurales
- Cybercommune
- 33<sup>ème</sup> échange Plémet - Karlsruhe
- Gym tonic
- Toujours belle la vie
- Chorale VOCALIZON
- Fête de la chasse
- Au pas d'antan
- Foot : FC Centre Bretagne Plémet
- CAC Sud 22 : Valorisation de la langue galloise
- Bibliothèque

## Instant détente P. 23

- Calendrier des fêtes

## État civil - Mémento - Permanences P. 24

- État-civil
- Pataugeoire aux Aquatides
- Horaires des déchetteries
- Les urgences
- Coordonnées mairie
- Permanences
- Service enfance

## Vie Locale

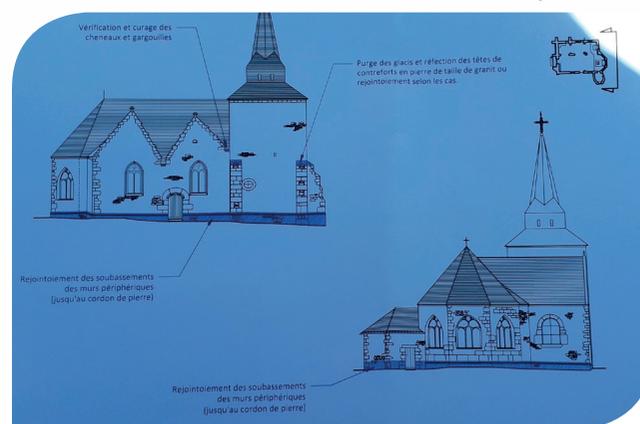
### Samedi 30 mars : Réception travaux Chapelle St Lubin

Romain Boutron, maire, a inauguré les travaux de la chapelle de Saint-Lubin, réalisés par l'entreprise Macé de Quessoy. Ces travaux avaient pour objectif de résoudre les désordres d'humidité de la chapelle.

Une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite a été installée sur le seuil de la porte latérale.

M. Le Maire a rappelé, devant l'assistance vivement intéressée, les légendes attachées à cette chapelle qui est l'un des plus beaux joyaux du territoire.

Un moment de convivialité a clôturé l'inauguration.



### Samedi 27 avril : Matinée citoyenne

Une quinzaine de personnes s'est réunie le 27 mars pour une matinée citoyenne. La clôture du parc de la mairie a été mise en place, préparant ainsi l'arrivée de moutons pour l'entretien de cet espace.

Un apéritif a été servi aux participants à l'issue de la matinée.



### Vendredi 3 mai : Inauguration du nom de l'école Simone Veil

« Le choix de toutes les instances consultées s'est très majoritairement porté sur Simone Veil, dont la récente disparition en juin 2017 a fait ressurgir, dans la mémoire collective, la force de ses combats et la puissance de ses engagements ».

Sur le mur de l'école primaire, le visage de Simone Veil, réalisé en métal par la société Métafer, a été fixé à côté des valeurs de la république : Liberté, Egalité, Fraternité. L'emplacement fait le lien entre la maternelle et l'élémentaire.

# Ça s'est passé sur Plémet

Vie Locale

## Dimanche 28 avril : Passage du Rallye du Mené

Près de 150 automobiles ou motos, françaises ou étrangères, communes ou belles américaines, ont sillonné les routes du Centre-Bretagne et se sont arrêtées sur le site du Minerai.



## Vendredi 17 mai : Tradichapelles en Mené

La 12<sup>ème</sup> édition de Tradichapelles en Mené a séduit un public intergénérationnel amateur de musiques et chants traditionnels, dans quinze chapelles du territoire lors de la même soirée dont un concert dans la chapelle de St Lubin.



## Mercredi 8 mai : Commémoration de la fin des combats de la Seconde guerre Mondiale en Europe

Après le dépôt de la gerbe de fleurs et la minute de silence, Désiré Gicquel, président de la FNACA, a entonné la Marseillaise reprise en chœur par l'assemblée.



## Samedi 18 mai : Élection Mlle Côtes d'Armor

Cindy Le Pottier a été élue Mlle Côtes d'Armor 2019. Ses dauphines : Alexandra Thébault, Laurine Levé, Lucile Levé et Samantha Bellanger  
Prix du public : Leïla Floury  
Elles participeront aux élections mademoiselle Bretagne, à Rohan (56) le **16 novembre** prochain.



## Vendredi 10 mai : Inauguration de la Hersonnière et portes ouvertes

Romain BOUTRON, Maire, a inauguré le nouvel équipement de la Hersonnière, en présence des membres de l'association du Camp Vert et des élus.

Le Camp Vert, colonie de vacances présente à Plémet et à Pléneuf Val-André, tient une place importante dans le cœur des Plémétais.

Le nouvel équipement de la Hersonnière est destiné aux réunions familiales, à la vie associative, aux loisirs. La grande salle de 235m<sup>2</sup> peut accueillir 120 personnes. Elle peut être séparée en deux espaces par une cloison insonorisée. La partie hébergement compte 14 chambres équipées de sanitaires individuels, d'un espace petit-déjeuner et d'une buanderie.

Des photographies des lieux sont disponibles sur le site Internet de la mairie.



## Jeudi 13 juin : Inauguration de la rue Neuve

La Rue Neuve a été inaugurée en présence des riverains et des élus.

Après avoir retracé la chronologie des travaux, M. le Maire a vivement remercié les riverains de leur patience.



## Samedi 15 juin : Cérémonie de la fête des mères et des pères

Le Maire et son conseil municipal ont reçu les nouveaux parents pour un moment convivial, à la salle des réceptions à la mairie de Plémet. 28 naissances sur la commune : soit 1 à La Ferrière et 27 à Plémet.

### Lundi 17 juin : Inauguration 2 giratoires

Le giratoire des Landelles, vers St Lubin, et celui du Pont-Querra, ont été inaugurés par Alain Cadec, Président Départemental, et Romain Boutron, Maire. Cette double réalisation, mise en service fin novembre 2018, est cofinancée par le conseil départemental et la commune de Plémet. Le coût global s'élève à 490 000 €.

### Mardi 18 juin : Commémoration de l'appel du 18 juin

### Samedi 22 juin : Fête de la musique

Belle affluence à la fête de la musique organisée par la municipalité en partenariat avec le karaté, le tennis de table, la chorale Vocalizon et la participation de la Truite du Ridor.



### Les marchés de l'été

Le 14 juin, début timide sous le soleil du 1er marché nocturne organisé le vendredi soir de 17h à 21h. Peu de commerçants pour cette première édition, mais les plémétais ont répondu présents. Le stand buvette et galettes-saucisses était tenu par l'association Outils en Main et l'animation musicale était assurée par le groupe « Croc'Madame ».

Le 2ème marché a vu l'arrivée de commerçants supplémentaires avec des fruits et légumes, bonbons, bijoux... L'association de la pétanque était à la buvette, «Romy» et le groupe «Diskd» étaient à l'animation. Rendez-vous le 12 juillet.



### Arrivée D'Amandine VILANON

*« Je suis née à Auxerre il y a 25 ans mais j'ai grandi à Loudéac. Après un bac S j'ai obtenu un BTS SP3S (Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social) puis une licence MAT (Métiers de l'Administration Territoriale).*

*J'ai commencé à travailler en Juillet 2016 en collectivités Territoriales en remplacement d'été dans les mairies d'Hémonstoir, St Guen, St Connec et St Gilles Vieux Marché. J'ai ensuite effectué un remplacement à la mairie de Guerlédan pendant 3 ans pour des missions d'accueil, d'état civil et d'urbanisme.*

*Roselyne JEGLOT a pu me former sur le poste d'accueil afin de mieux appréhender ma mission et de pouvoir répondre pleinement aux attentes des administrés. »*

## TRAVAUX

### Lotissement Centre Bourg

Nouveau lotissement situé dans l'impasse de la rue de Rennes : 2 terrains constructibles. Ce projet répond aux normes environnementales. Les réseaux ont été installés et les deux lots de 332 m<sup>2</sup> et 360 m<sup>2</sup> sont au prix de 35€ le m<sup>2</sup> TTC.

Contact auprès de la mairie – service urbanisme.



### Désherbeur Thermique

L'importance du temps de travail des agents communaux pour désherber les joints des pavés dans le centre-bourg depuis la réglementation sur l'interdiction des produits phytosanitaires a amené à une réflexion sur l'emploi d'un nouvel appareil. Ce désherbeur thermique à infrarouge (à gaz sur plaque) s'utilise par rayonnement, il n'y a aucune flamme directe et cela permet d'éviter les risques d'incendie. Cet appareil peut passer sur tous les matériaux, béton, gravillons, pavés.



## École Simone VEIL

Les élèves de Grande Section de l'école Simone Veil ont passé trois jours au Zoo de Branféré du 27 au 29 mai dernier. Ce fut l'occasion de vivre auprès des différentes espèces d'animaux qu'il a fallu nourrir et soigner. Suite au travail réalisé en classe les élèves ont pu participer à différentes activités, accompagnés des animateurs de l'école Nicolas Hulot. Ils sont rentrés, des souvenirs plein la tête, pour pouvoir continuer le travail en classe. Une exposition sera présentée aux parents.

Les élèves de CM2 de l'école publique ont participé à une rencontre sportive avec les classes de sixième du Collège Louis Guilloux, jeudi 13 juin. Au programme : 5 ateliers mêlant athlétisme et jeux collectifs, des rencontres, et un pas de plus dans le collège pour les futurs 6èmes ! L'après-midi s'est terminée par un goûter que tout le monde a apprécié.



## Collège Notre Dame de la Clarté

Les élèves l'avaient réclamée... et les professeurs les ont écoutés ! Mardi 4 juin, le collège Notre Dame de la Clarté a organisé une journée anglaise !

Les élèves, ainsi que la communauté éducative, ont tous joué le jeu et sont arrivés de bonne heure et de bonne humeur au collège, en uniforme (blazer foncé et pantalon ou jupe pour les filles, chemise blanche, chaussures assorties, sans oublier l'incontournable cravate !).

Chaque professeur a adapté son cours à la thématique de cette journée exceptionnelle.

- Le professeur de mathématiques a parlé du méridien de Greenwich et a appris aux élèves comment faire une division à l'anglaise.
- Le professeur de sciences physiques a évoqué les grands inventeurs anglais (Darwin, Watt, Bell, Newton, etc.) et des inventions majeures telles que l'ampoule électrique, la machine à écrire, le métro, le train, le télescope, etc.) et a expliqué aux élèves les fuseaux horaires.
- La professeure de français a proposé des mots croisés pour découvrir des auteurs anglophones célèbres.
- Le professeur de musique a organisé un 'blind test'
- et l'heure d'anglais a été consacrée à une épreuve style 'Big Challenge'. Les élèves ont répondu à 45 questions sous forme de QCM adapté à leur niveau et les meilleurs élèves seront bientôt récompensés par de petits lots !

Cette journée n'aurait pas été une réussite totale sans un petit crachin (probablement venu des îles britanniques !) qui s'est invité sur l'heure de midi, juste avant de rejoindre la cantine où un délicieux repas anglais nous attendait... Salade de bacon suivie d'un véritable «fish and chips» et d'un «donut» en dessert. Le Chef nous a épargné l'agneau sauce à la menthe suivie d'une 'jelly'... thanks, God !

Le petit crachin a finalement filé à l'anglaise en fin d'après-midi et tous garderont un souvenir ému et joyeux de cette expérience.

Les élèves sont impatients qu'une autre journée à thème soit reconduite l'année prochaine !

Un grand merci à Morgane MALLO, professeur d'Anglais dans l'établissement qui est à l'origine de cette journée atypique et à Jean-François et son équipe de la cuisine centrale de Plémet qui se sont prêtés au jeu.



## École Saint-Joseph

**A LA DÉCOUVERTE DE LA NATURE**

Début avril, les élèves de CP-CE 1 sont allés en classe découverte à La Chapelle Neuve.

- Au cours de ces trois journées les élèves ont découvert grâce à l'intervention des animatrices du Centre, la vie de la forêt et du bocage. Ils ont participé à des activités très variées, notamment une découverte de la forêt de Coat an Noz, grâce aux cinq sens (observer la vie dans les arbres grâce à des miroirs, toucher les troncs les yeux bandés, fermer les yeux et écouter les bruits de la forêt...). Ils ont aussi fabriqué des jeux buissonniers à l'aide de branches et de bouts de bois.

Lors des veillées le soir, les élèves ont pu apprécier les contes avec les korrigans et les histoires avec les fées de la nuit (chouettes et chauve-souris).

Quant aux élèves des classes maternelles, c'est courant mai, en compagnie d'Edwige Renaud qu'ils ont découvert la nature dans le parc de la mairie : découverte des couleurs et des odeurs des plantes, observation des animaux de la mare, écoute des bruits des insectes, des oiseaux...

Toutes ces activités menées ont pour but de sensibiliser les enfants au monde qui les entoure.

**RENCONTRES SPORTIVES**

A deux reprises, dans le cadre de rencontres sportives, les élèves de l'école ont accueilli les élèves des écoles du secteur : Saint-Barnabé, La Chèze et Plumieux. Ces rencontres permettent aux enfants d'apprendre à se connaître, à collaborer en équipe, et c'est aussi l'occasion de découvrir de nouveaux jeux. Pour ces rencontres parents et grands-parents sont nombreux à venir prêter main forte pour aider les enseignants à animer les ateliers ou à encadrer les équipes.

La première rencontre a eu lieu fin mars, elle rassemblait les élèves de toutes les classes. Le thème de cette rencontre était « Lancer et précision ». Au cours de cette rencontre, les enfants ont participé à différents ateliers animés par les enseignants : jeux collectifs de ballons, mini-golf, jeux de raquettes.

La seconde rencontre proposée aux élèves du CE1 au CM2 était axée sur la course lente. L'objectif était de courir à son rythme sur un temps donné. Les enfants ont pu

aussi participer à deux jeux collectifs : la queue du diable et le voleur d'euros. Jeux qui leur permettent de travailler des stratégies d'équipe.

Ces deux rencontres se sont passées dans de très bonnes conditions sur les terrains autour de la salle du Minerai, et sur les terrains de verdure près des étangs. De très beaux espaces mis à disposition par la commune. Nous remercions M. Le Maire qui nous met ces terrains à disposition et les agents qui interviennent pour que nous les utilisions dans de bonnes conditions.

**DÉCOUVERTE DU MUSÉE ARTCOLLE**

Fin avril, les élèves de la classe de CM1-CM2 sont allés visiter le musée ArtColle. Accueillis par M. Varet, ils ont pu sillonner les salles et admirer les œuvres exposées venant du monde entier. Cette visite était la première étape d'un projet en Arts visuels mené par Sylvie Lauze, professeur des écoles stagiaire.

Ensuite en classe, les élèves se sont lancés dans la pratique du collage et ont réalisé des œuvres dont le thème était « Les quatre éléments ». L'ensemble du travail a été exposé sous le préau et toutes les familles de l'école ont été invitées à venir voir l'exposition.

Fin mai, les élèves de CE2-CM1 ont rencontré M. Romain Boutron, le maire de la commune. Cette rencontre s'inscrivait dans le programme de l'Instruction Civique et Morale afin de mieux comprendre le fonctionnement de la commune et la mission de maire ainsi que de mieux comprendre l'organisation du territoire (commune, département, région...). Accueillis dans la salle du conseil, les élèves ont pu poser les questions qu'ils avaient préparées. M. le Maire leur a donc expliqué son rôle et tout le travail d'équipe mené par les élus et les agents afin de faire évoluer la commune et d'apporter du bien-être à tous les habitants. Ils ont aussi visité le bureau du maire et la salle des mariages.

Ce temps passé avec M. le Maire a été un beau moment d'échanges. Les élèves se sont montrés très intéressés... et ont pu faire le lien entre leur vie et l'engagement des élus au service de la commune.



# Ça s'est passé sur La Ferrière

Vie Locale

## 27 avril : Matinée citoyenne

La première édition réussie !

Une vingtaine de bénévoles et élus se sont réunis pour cette première édition d'embellissement de la commune. L'objectif a été de nettoyer et entretenir les abords de la fontaine Saint Laurent, ainsi que le stade de football.



## Club des Aînés

Notre doyen Ange Rio vient de fêter ses 90 ans. Il est adhérent depuis 27 ans, sa 1<sup>ère</sup> inscription date de 1992 sous la présidence de Félix CADORET.

Programme du club :

- Début juillet, les grillades avant les vacances.
- Reprise le 12 septembre.
- Concours de belote le 4 octobre.



## Nouvelle association « La Ferrière Activ' »

Un petit groupe de personnes très motivées a décidé de se regrouper en association. Ainsi est née : « La Ferrière Activ' ».

Leur volonté affirmée est de dynamiser la commune en organisant différentes activités et animations. « L'association est créée dans un but humanitaire, solidaire, éducatif et culturel. Nous avons évoqué les projets que nous souhaitons réaliser. Un bel avenir en perspective », se réjouissent-ils. Nadine Poilbout, adjointe municipale, leur apporte son soutien. Le groupe espère que d'autres personnes les rejoindront.

**Le bureau** : Marie-France Bernier, présidente ; Alain Louesdon, vice-président ; Marie-Thérèse Duault, trésorière ; François Maray, trésorier adjoint ; Sylvie Lafargue, secrétaire ; Joseph Brunel, secrétaire adjoint.



## ASLF - (Association sportive La Ferrière)

Le 13 avril a eu lieu le repas poulet frites avec 200 parts vendues et le samedi 1er juin a eu lieu notre première assemblée générale du foot. Le président a remercié la municipalité de PLEMET-LA FERRIERE représentée par Anne CHARLES, maire déléguée et Ronan FERNANDEZ, adjoint aux sports.

Les manifestations pour la saison achevée ont eu une belle réussite grâce à l'investissement de tous. Les comptes sont au vert... Le bureau est composé de Stéphane COUSIN, Président, Jean Anthony MESSIER, secrétaire et Jennifer COUSIN.



du conseil municipal du 11 avril 2019

**DÉCISIONS DU MAIRE****1 Attribution de l'accord cadre a bons de commandes des travaux divers de creation et entretien du reseau hydraulique superficiel-exercice 2019**

Considérant la consultation pour les travaux divers d'entretien du réseau hydraulique

Considérant les propositions faites par les candidats pour l'exécution de l'opération,

**Le Maire a décidé**

**ARTICLE 1** – De passer par un accord cadre à bons de commande selon la procédure adaptée pour les travaux divers de création et d'entretien du réseau hydraulique superficiel avec l'entreprise RUELLAN MICHEL ET FILS de St Vran.

**ARTICLE 2** – Le montant minimum défini est de 15.000 € HT et le montant maximum de 25.000 € HT.

**ARTICLE 3** – L'accord cadre à bons de commandes pour cette opération est conclu pour une année et pourra être reconduit 2 fois.

**ARTICLE 4** – De signer avec l'entreprise RUELLAN MICHEL ET FILS l'accord cadre à bons de commandes des travaux divers de création et d'entretien du réseau hydraulique superficiel ainsi que toutes les pièces administratives et comptables relatives à son exécution.

**ARTICLE 5** – De dire que la dépense relative à ces travaux sera prélevée sur les crédits affectés au budget de la Commune en section de fonctionnement à l'article 615231 « Entretien et réparation voiries ».

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****1 Approbation des comptes de gestion, des comptes administratifs des budget annexes et du budget principal et affectation des résultats 2018**

Pour l'ensemble des budgets annexes communaux et du budget principal, le conseil municipal a été invité à approuver les comptes de gestions, les comptes administratifs et d'affecter les résultats pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Les budgets communaux seront présentés dans l'ordre suivant :

1. Budget Annexe Cuisine Centrale

2. Budget Annexe Assainissement

3.1 Budget Annexe Lotissement La Mare La Ferrière

3.2 Budget Annexe Lotissement Clos Doré- St Lubin

3.3 Budget Annexe Lotissement Centre Bourg

3.4 Budget Annexe Lotissement Courtil

4. Budget Principal

● **Comptes de gestion** : Monsieur le maire a rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n° 2012-1246 du 7/11/2012 relatif à la gestion budgétaire

et comptable publique, le conseil municipal s'est prononcé sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier pour l'année 2018.

● **Comptes administratifs** : Conformément au CGCT, et au décret n° 2012-1246 du 7/11/2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, le conseil municipal a été invité à approuver les comptes administratifs des budgets communaux 2018.

● **Affectation des résultats** : Le Conseil Municipal a été invité à délibérer pour affecter les résultats 2018 des sections de fonctionnement et d'investissement.

**2 Budget Annexe Cuisine Centrale**

● Compte de gestion 2018

Le compte de gestion du budget annexe « Cuisine Centrale » fait apparaître les résultats suivants :

**La section de fonctionnement :**

● Résultat de l'exercice 2018 : - 56.739,81 €

● Résultat de clôture 2018 : - 56.591,94 €

**La section d'investissement :**

● Résultat de l'exercice 2018 : - 28.740,93 €

● Résultat de clôture 2018 : -1.843,51 €

Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte de gestion et les comptes financiers de l'exercice 2018 présentés par Mme CAPRA, Comptable public, pour le budget annexe « Cuisine Centrale », dont les résultats sont identiques à ceux de la comptabilité administrative.

● Compte administratif 2018

Les résultats 2018 de la comptabilité administrative sont strictement identiques à ceux des comptes de gestion et comptes financiers du Comptable public. Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe « Cuisine centrale ».

| CA 2018                  | Dépenses    | Recettes    | Résultats   |
|--------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Fonctionnement           | 498.345,31€ | 441.605,50€ | -56.739,81€ |
| Résultat reporté de 2017 | 0€          | 147,87€     | 147,87€     |
| Investissement           | 72.951,93€  | 44.211€     | -28.740,93€ |
| Résultat reporté de 2017 | 0€          | 26.897,42€  | 26.897,42€  |
| Reste à réaliser         | 0€          | 0€          | 0€          |
| Résultat final           | 571.297,24€ | 512.861,79€ | -58.435,45€ |

● Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2018 du budget annexe « Cuisine Centrale ».

Le compte administratif fait apparaître :

● Un déficit de fonctionnement de : 56.591,94 €

● Un déficit d'investissement de : 1.843,51 €

Il a été proposé au conseil municipal l'affectation définitive suivante :

● Déficit de fonctionnement reporté (D002) : 56.591,94 €

● Déficit d'investissement reporté (D001) : 1.843,51 €

Voté à l'unanimité

**3 Budget Annexe Assainissement**

● Compte de gestion 2018

Le compte de gestion du budget annexe « Assainissement » fait apparaître les résultats suivants :

**La section de fonctionnement :**

● Résultat de l'exercice 2018 : 9.490,56 €

● Résultat de clôture 2018 : 1 8.797,84 €

**La section d'investissement :**

● Résultat de l'exercice 2018 : - 60.311,97 €

● Résultat de clôture 2018 : 51.184,70 €

Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte de gestion et les comptes financiers de l'exercice 2018 présentés par Mme CAPRA, Comptable public, pour le budget annexe « Assainissement », dont les résultats sont identiques à ceux de la comptabilité administrative.

● Compte administratif 2018

Les résultats 2018 de la comptabilité administrative sont strictement identiques à ceux des comptes de gestion et comptes financiers du Comptable public. Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe « Assainissement ».

| CA 2018                                    | Dépenses          | Recettes                 | Résultats                  |
|--|-------------------|--------------------------|----------------------------|
| Fonctionnement<br>Résultat reporté de 2017 | 191.908,20€<br>0€ | 201.398,76€<br>9.307,28€ | 9.490,56€<br>9.307,28€     |
| Investissement<br>Résultat reporté de 2017 | 167.173,97€<br>0€ | 106.862€<br>111.496,67€  | -60.311,97€<br>111.496,67€ |
| Reste à réaliser                           | 118.795,44€       | 0€                       | -118.795,44€               |
| Résultat final                             | 477.877,61€       | 429.064,71€              | -48.812,90€                |

● Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2018 du budget annexe « Assainissement ».

Le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 18.797,84 €
- Un excédent d'investissement de : 51.184,70 €

Il a été proposé au conseil municipal l'affectation définitive suivante :

- Excédent de fonctionnement reporté (R002) : 18.797,84 €
- Excédent d'investissement reporté (R001) : 51.184,70 €

Voté à l'unanimité

4 Budget Annexe Lotissement La Marre – La Ferrière

● Compte de gestion 2018

Le compte de gestion du budget annexe « Lotissement de la Mare » fait apparaître les résultats suivants :

**La section de fonctionnement :**

- Résultat de l'exercice 2018 : 0 €
- Résultat de clôture 2018 : + 2.123,70 €

**La section d'investissement :**

- Résultat de l'exercice 2018 : 0 €
- Résultat de clôture 2018 : - 2.123,64 €

Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte de gestion et les comptes financiers de l'exercice 2018 présentés par Mme CAPRA, Comptable public, pour le budget annexe « Lotissement de la Mare », dont les résultats sont identiques à ceux de la comptabilité administrative.

● Compte administratif 2018

Les résultats 2018 de la comptabilité administrative sont strictement identiques à ceux des comptes de gestion et comptes financiers du Comptable public. Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe « Lotissement de la Mare ».

| CA 2018                                    | Dépenses        | Recettes        | Résultats        |
|--|-----------------|-----------------|------------------|
| Fonctionnement<br>Résultat reporté de 2017 | 0€<br>0€        | 0€<br>2.123,70€ | 0€<br>2.123,70€  |
| Investissement<br>Résultat reporté de 2017 | 0€<br>2.123,64€ | 0€<br>0€        | 0€<br>-2.123,64€ |
| Reste à réaliser                           | 0€              | 0€              | 0€               |
| Résultat final                             | 2.123,64€       | 2.123,70€       | 0,06€            |

● Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2018 du budget annexe « Lotissement de la Mare ».

Le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 2.123,70 €
- Un déficit d'investissement de : 2.123,64 €

Il a été proposé au conseil municipal l'affectation définitive suivante :

- Excédent de fonctionnement reporté (R002) : 2.123,70 €
- Déficit d'investissement reporté (D001) : 2.123,64 €

Voté à l'unanimité

5 Budget Annexe Lotissement du Clos Doré – St Lubin

● Compte de gestion 2018

Le compte de gestion du budget annexe « Lotissement du Clos Doré » fait apparaître les résultats suivants :

**La section de fonctionnement :**

- Résultat de l'exercice 2018 : - 21.182,07 €
- Résultat de clôture 2018 : - 89.583,06 €

**La section d'investissement :**

- Résultat de l'exercice 2018 : 49.753,41 €
- Résultat de clôture 2018 : 31.543,39 €

Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte de gestion et les comptes financiers de l'exercice 2018 présentés par Mme CAPRA, Comptable public, pour le budget annexe « Lotissement du Clos Doré », dont les résultats sont identiques à ceux de la comptabilité administrative.

● Compte administratif 2018

Les résultats 2018 de la comptabilité administrative sont strictement identiques à ceux des comptes de gestion et comptes financiers du Comptable public. Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe « Lotissement du Clos Doré ».

| CA 2018                                    | Dépenses                 | Recettes         | Résultats                  |
|--|--------------------------|------------------|----------------------------|
| Fonctionnement<br>Résultat reporté de 2017 | 49.753,41€<br>68.400,99€ | 28.571,34€<br>0€ | -21.182,07€<br>-68.400,99€ |
| Investissement<br>Résultat reporté de 2017 | 0€<br>18.210,02€         | 49.753,41€<br>0€ | 49.753,41€<br>-18.210,02€  |
| Reste à réaliser                           | 0€                       | 0€               | 0€                         |
| Résultat final                             | 136.364,42€              | 78.324,75€       | -58.039,67€                |

● Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2018 du budget annexe « Lotissement du Clos Doré ».

Le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de : 89.583,06 €
- Un excédent d'investissement de : 31.543,39 €

Il a été proposé au conseil municipal l'affectation définitive suivante :

- Déficit de fonctionnement reporté (D002) : 89.583,06 €
- Excédent d'investissement reporté (R001) : 31.543,39 €

Voté à l'unanimité

6 Budget Annexe Lotissement rue du Courtil

● Compte de gestion 2018

Le compte de gestion du budget annexe « Lotissement du Courtil » fait apparaître les résultats suivants :

**La section de fonctionnement :**

- Résultat de l'exercice 2018 : 3.258,60 €
- Résultat de clôture 2018 : - 4000,02 €

**La section d'investissement :**

- Résultat de l'exercice 2018 : - 42.266,12 €
- Résultat de clôture 2018 : - 42.266,12 €

Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte de gestion et les comptes financiers de l'exercice 2018 présentés par Mme CAPRA, Comptable public, pour le budget annexe « Lotissement du Courtil », dont les résultats sont identiques à ceux de la comptabilité administrative.

● Compte administratif 2018

Les résultats 2018 de la comptabilité administrative sont strictement identiques à ceux des comptes de gestion et comptes financiers du Comptable public. Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe « Lotissement du Courtil ».

| CA 2018                                       | Dépenses                | Recettes         | Résultats               |
|---|-------------------------|------------------|-------------------------|
| Fonctionnement<br>Résultat reporté<br>de 2017 | 39.007,52€<br>7.258,62€ | 42.266,12€<br>0€ | 3.258,60€<br>-7.258,62€ |
| Investissement<br>Résultat reporté<br>de 2017 | 42.266,12€<br>0€        | 0€<br>0€         | -42.266,12€<br>0€       |
| Reste à réaliser                              | 0€                      | 0€               | 0€                      |
| Résultat final                                | 88.532,26€              | 42.266,12€       | -46.266,14€             |

● Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2018 du budget annexe « Lotissement du Courtil ».

Le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de : 4.000,02 €
- Un déficit d'investissement de : 42.266,12 €

Il a été proposé au conseil municipal l'affectation définitive suivante :

- Déficit de fonctionnement reporté (D002) : 4.000,02 €
- Déficit d'investissement reporté (D001) : 42.266,12 €

Voté à l'unanimité

### 7 Budget Principal

● Compte de gestion 2018

Le compte de gestion du budget principal fait apparaître les résultats suivants :

**La section de fonctionnement :**

- Résultat de l'exercice 2018 : 1.114.831,17 €
- Résultat de clôture 2018 : 1.114.831,17 €

**La section d'investissement :**

- Résultat de l'exercice 2018 : - 1.051.210,33 €
- Résultat de clôture 2018 : - 673.757,64 €

Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte de gestion et les comptes financiers de l'exercice 2018 présentés par Mme CAPRA, Comptable public, pour le budget principal, dont les résultats sont identiques à ceux de la comptabilité administrative.

● Compte administratif 2018

Les résultats 2018 de la comptabilité administrative sont strictement identiques à ceux des comptes de gestion et comptes financiers du Comptable public. Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal.

| CA 2018                                       | Dépenses            | Recettes                     | Résultats                     |
|---|---------------------|------------------------------|-------------------------------|
| Fonctionnement<br>Résultat reporté<br>de 2017 | 2.911.068,02€<br>0€ | 4.025.899,19€<br>0€          | 1.114.831,17€<br>0€           |
| Investissement<br>Résultat reporté<br>de 2017 | 3.885.780,99€<br>0€ | 2.834.570,66€<br>377.452,69€ | -1.051.210,33€<br>377.452,69€ |
| Reste à réaliser                              | 793.001,05€         | 913.823€                     | 120.821,95€                   |
| Résultat final                                | 7.589.850,06€       | 8.154.745,54€                | 561.895,48€                   |

● Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2018 du budget principal.

Le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 1.114.831,17 €
- Un déficit d'investissement de : 673.757,64 €

Il a été proposé au conseil municipal l'affectation définitive suivante :

- Excédent de fonctionnement capitalisé dans le budget investissement (R1068) : 1.114.831,17 €
- Déficit d'investissement reporté (D001) : 673.757,64 €

Voté à l'unanimité

### 8 Vote des Taux d'imposition 2019

M. Le Maire a précisé que suite au regroupement des deux communes en une commune nouvelle, le Conseil Municipal avait voté un taux unique pour chaque taxe locale. Chaque taux unique représente un taux moyen pondéré, le taux de référence, soit respectivement pour la Taxe Habitation 17,89 %, Taxe Foncière Bâti 26,52 % et Taxe Foncière Non Bâti 68,55 %.

M. Le Maire a rappelé également que depuis 2017, il est appliqué pour chaque commune historique un taux qui sera lissé progressivement

sur une période de 12 ans pour arriver à un taux unique pour tout le territoire de PLEMET. Il a proposé de maintenir les taux uniques de référence de 2018 pour 2019.

| Taxe                    | Bases nettes prévisionnelles 2019 | Taux   | Produit fiscal assuré à taux constant |
|-------------------------|-----------------------------------|--------|---------------------------------------|
| Taxe d'habitation       | 3 019 000€                        | 17,89% | 540 099€                              |
| Taxe foncière bâtie     | 2 980 000€                        | 26,52% | 790 296€                              |
| Taxe foncière non bâtie | 174 400€                          | 68,55% | 119 551€                              |
| <b>TOTAL</b>            |                                   |        | <b>1 449 946€</b>                     |

Compte tenu de l'intégration fiscale progressive sur 12 ans pour les 3 taxes, il devrait être appliqué pour chaque commune historique les taux de taxes suivants :

| Taxe | LA FERRIÈRE | PLÉMET |
|------|-------------|--------|
| TH   | 16,40%      | 18,06% |
| TFB  | 22,50%      | 26,93% |
| TFNB | 71,63%      | 67,25% |

Voté à l'unanimité

### 9 Vote des Budgets Primitifs 2019

Suite à la présentation du rapport d'orientations budgétaires du 21 mars 2018, M. Le Maire a invité le conseil municipal à se prononcer sur le budget primitif 2019 des dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

Les budgets communaux ont été présentés dans l'ordre suivant :

1. Budget Annexe Cuisine Centrale
2. Budget Annexe Assainissement
- 3.1 Budget Annexe Lotissement La Mare La Ferrière
- 3.2 Budget Annexe Lotissement Clos Doré- St Lubin
- 3.3 Budget Annexe Lotissement Centre Bourg
- 3.4 Budget Annexe Lotissement Courtil
- 3.5 Budget Annexe Lotissement Croix Hyava
4. Budget Principal

Les budgets détaillés par chapitre et par opération ont été annexés à la convocation.

M. Le Maire a précisé qu'en attente d'information notamment sur les variations de stocks des lotissements et les dotations aux amortissements, certains comptes inscrits en rouge dans les documents annexés ont pu être modifiés lors de la présentation du budget en séance.

Voté à l'unanimité

## SDE - EFFACEMENT DE RÉSEAUX

### 10 SDE – Effacement Basse Tension et Aménagement Eclairage Public : Les Déserts

Une étude a été menée pour réaliser l'effacement de réseaux Basse Tension et d'aménagement de l'Eclairage Public « Les Déserts ».

Les travaux comprennent :

- Basse Tension
- Dépose de 0.27 km réseau existant
- Dépose de 6 poteaux béton
- Construction de 200 ml de réseau souterrain
- Reprise de 10 branchements abonnés en souterrain
- Eclairage Public
- Construction de 220 ml de réseau EP avec BT
- Construction de 120 ml de réseau seul
- Fourniture et pose de 9 lanternes fonctionnelles sur candélabre
- Fourniture et pose d'1 lanterne fonctionnelle sur façade
- Effacement du réseau téléphonique

\*Coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'oeuvre

Voté à l'unanimité

### 11 SDE – Effacement Basse Tension et Aménagement Eclairage Public : Rue des Etangs

Une étude a été menée pour réaliser l'effacement de réseaux Basse

Tension et d'aménagement de l'Éclairage Public « Rue des Etangs ».

Les travaux comprennent :

- Basse Tension
  - Dépose de 0.23 km réseau existant
  - Dépose de 7 poteaux béton
  - Construction de 100 ml de réseau souterrain
  - Reprise de 3 branchements abonnés en souterrain
  - Éclairage Public
  - Construction de 100 ml de réseau EP avec BT
  - Construction de 100 ml de réseau seul
  - Fourniture et pose de 7 lanternes fonctionnelles sur candélabre
- \*Coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'oeuvre

Voté à l'unanimité

M. Le Maire a proposé d'approuver ces travaux.

La commune de Plémet ayant transférée :

- la compétence de base « électricité » au Syndicat, elle versera au Syndicat une subvention d'équipement au taux de 30%, conformément au règlement financier du SDE22, calculée sur le montant HT du coût réel des travaux.
- la compétence optionnelle maîtrise d'ouvrage éclairage public au Syndicat, elle versera au Syndicat une subvention d'équipement au taux de 60%, conformément au règlement financier du SDE22, calculée sur le montant HT du coût réel des travaux, augmenté de frais de maîtrise d'oeuvre au taux de 5%.
- la compétence optionnelle maîtrise d'ouvrage travaux d'infrastructures de communications électroniques au Syndicat, elle versera au Syndicat une subvention d'équipement au taux de 100%, conformément au règlement financier du SDE22, calculée sur le montant TTC du coût réel des travaux.

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

### SDE IMPASSE DES MARTEAUX ET MISE EN LUMIÈRE EGLISE ET MUSÉE ART COLLE

#### 12 SDE Extension de l'éclairage public Impasse des marteaux

Une étude a été menée pour réaliser une extension de l'éclairage public Impasse des Marteaux. Le coût total de l'opération est estimé à 8 500€ HT avec une participation de la commune à hauteur de 60% soit 5 100€.

Les travaux comprennent :

- L'excavation pour confection de 4 massifs pour candélabres et mise à la terre
- Déroulage de câble EP dans le fourreau existant
- Fourniture et pose de 4 lanternes fonctionnelles type comatelec citea ng LED sur candélabre en acier galvanisé peint hauteur de 6 m (matériel identique à la rue des marteaux)
- Raccordement sur le réseau EP rue des marteaux

Voté à l'unanimité

#### 13 SDE Mise en lumière de l'Eglise

Lors de la dernière commission bâtiment, des essais de mise en lumière de l'Eglise avaient été réalisés.

La solution retenue a été chiffrée par le SDE. Le coût total de l'opération est estimé à 12 400€ HT avec une participation de la commune à hauteur de 60% soit 7 440€.

Les travaux comprennent :

- Dépose des projecteurs sur façades (6) et au sol (14)
- Mise en sécurité des câbles et ferrures restantes
- Ouverture de tranchées et déroulage d câble EP sous fourreau
- Fourniture et la pose de 2 projecteurs encastrés au sol devant les grands contreforts de part et d'autre de la porte

- Remise à niveau de la commande EP

- Raccordement et réglage

M. Bernard et Mme JOUAN pose la question des économies d'énergie. M. Rault Patrick indique que le nouvel éclairage est composé de seulement 2 gros spots neufs qui consommeront moins que les anciens spots qui étaient très anciens.

M. le Maire précise qu'il n'est pas prévu de modifier les horaires d'éclairage.

Voté à l'unanimité

#### 14 SDE Mise en lumière de l'ancienne mairie (Musée Artcolle)

Lors de la dernière commission bâtiment, des essais de mise en lumière du musée avaient été réalisés.

La solution retenue a été chiffrée par le SDE. Le coût total de l'opération est estimé à 7 700€ HT avec une participation de la commune à hauteur de 60% soit 4 620€.

Les travaux comprennent la fourniture et la pose de 6 appliques double flux sur les façades avant et arrière du bâtiment, la reprise du câblage, la dépose des appliques existantes, et le raccordement.

Voté à l'unanimité

M. Le Maire a proposé d'approuver ces travaux.

La commune de Plémet ayant transférée la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60%, conformément au règlement financier, calculée sur le montant H.T. de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'oeuvre au taux de 5%.

#### 15 Convention Livraison des repas de l'école de La Prenessaye par la cuisine centrale

La commune a été approchée par la municipalité de La Prenessaye pour la livraison des repas de leur école. La municipalité de La Prenessaye a visité à plusieurs reprises la cuisine centrale.

Le nombre de repas prévisionnel par jour est de 65 repas enfants.

Le menu proposé sera équivalent à celui proposé à Plémet.

La convention démarrera en septembre 2019 et le prix de vente est fixé à 3€.

Afin d'entériner cet accord, M. Le Maire a demandé l'autorisation de signer une convention d'entente pour la fourniture des repas de l'école de La Prenessaye par la cuisine centrale.

La convention devra être votée par le conseil municipal de La Prenessaye avant l'entrée en application.

Voté à l'unanimité

Le Maire annonce que la commune de Laurenan a résilié la convention avec la commune pour la livraison des repas de son école. Elle avait annoncé dès le début qu'elle travaillerait avec la cuisine centrale de Merdrignac une fois les travaux terminés.

#### 16 Procédure d'expulsion

Considérant que le montant des impayés de loyers d'un locataire de logement communal s'élève à 4273.61€ au 01/04/2019.

Les tentatives de recouvrement de ces impayés engagés par la commune n'ont pas abouti, il convient d'envisager une procédure d'expulsion.

Considérant que cette expulsion ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un huissier de justice, il est nécessaire de faire appel à Maître LUCAS AUDIC sis à Loudéac.

Cette procédure peut être suspendue à tout moment, si le locataire s'affranchit du paiement de la dette.

M. Le Maire a demandé l'autorisation d'engager une procédure d'expulsion à l'encontre du locataire, de prendre Maître LUCAS AUDIC comme huissier de justice, et de l'autoriser à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Voté à l'unanimité

#### 17 Facturation repas collège aux élèves de CM2

Le collège Louis Guilloux de Plémet a accueilli les 19, 22 et 26 mars 2019 les élèves de CM2 des écoles publiques de Plémet dans le cadre des journées de découverte du collège.

19/03/19 - Plémet - 29 élèves

22/03/19 - Plémet - 33 élèves

26/03/19 - La Ferrière - 3 élèves

Jusqu'à présent, les familles des élèves concernés réglait directement au collège le prix du repas.

Le collège facturait ce repas 2.80 € en 2018, prix également appliqué aux élèves demi-pensionnaires du collège (2.90 € en 2019).

Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, qui fixe les tarifs dans les collèges, demande au collège pour 2019 d'appliquer un tarif de 4.50 € lors de l'accueil des CM2.

Le collège souhaite dès lors de facturer directement aux communes respectives les repas consommés au collège lors de ces journées.

Au vu de cette dépense (65 repas x 4.50 € = 292.50 €), M. le Maire a demandé au conseil municipal de récupérer auprès des familles le prix d'un repas habituel soit 3.15 € (prix fixé pour les élémentaires par délibération du 14 juin 2018) et de prendre en charge la différence soit 1.35€.

Voté à l'unanimité

## 18 Montant du loyer de la maison de l'enfance pour Familles Rurales

Dans le cadre de l'entente intercommunale des ALSH (accueil de loisirs sans hébergement), il est convenu que les communes du territoire dont les familles bénéficient du service soient refacturés.

Afin de matérialiser le coût réel de l'ALSH, la municipalité a convenu d'estimer un loyer de la maison de l'enfance pour les familles rurales. Ce loyer ne sera pas effectivement payé par l'association. M. le Maire a proposé que le loyer soit de 978€/ mois.

Voté à l'unanimité

## conseil municipal du 5 juin 2019

### DÉCISIONS DU MAIRE

#### 1 Attribution de l'accord cadre a bons de commandes des travaux divers de fauchage des voies et chemins communaux et élagage ponctuel - Exercice 2019

Considérant la consultation pour les travaux divers de fauchage des voies et chemins communaux et d'élagage ponctuel,

Considérant l'allotissement des travaux définis en 2 lots : n° 1 : territoire de LA FERRIERE et n° 2 territoire de PLEMET,

Considérant les propositions faites par les candidats pour l'exécution de l'opération,

#### Le Maire a décidé

De passer par un accord cadre à bons de commande selon la procédure adaptée pour les travaux divers de fauchage des voies et chemins communaux et élagage ponctuel avec les entreprises suivantes pour les lots ci – dessous :

| Désignation du lot            | NOM DE L'ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE |
|-------------------------------|----------------------------------|
| 1 : Territoire de LA FERRIÈRE | LE JOLY Gilles                   |
| 2 : Territoire de PLÉMET      | BEUREL TP                        |

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DÉCISIONS MODIFICATIVES

#### 1 BUDGET COMMUNE – Décision Modificative N° 1

M. le Maire a rappelé que lors de sa séance du 4 avril 2019, le Conseil Municipal a adopté le budget primitif 2019 de la Commune.

M. le Maire a précisé au Conseil Municipal lors de la séance que des crédits doivent être inscrits en section de fonctionnement et d'investissement pour les raisons suivantes :

Section de fonctionnement : + 6400 € au compte 739113 pour le reversement à LCBC de la taxe foncière des propriétés bâties.

Section D'investissement : +110.000 € au chapitre 16 pour le remboursement des emprunts répartis pour 100.000 € pour les emprunts et 10.000 € pour le remboursement de l'emprunt contracté

après de la CAF dans le cadre des travaux de construction de la maison de l'enfance. + 15.000 € pour des travaux complémentaires liés à des travaux à l'Eglise de La Ferrière pour remplacer des gouttières et restaurer les solins. M. le Maire a informé les membres du Conseil Municipal des crédits à inscrire en recette pour les deux sections dont le complément de crédits de 25.917 € à inscrire pour l'opération 251 « extension de la salle du minerai » suite à l'attribution d'une subvention de 38.917 € par la Région. (13.000 € ont été inscrits au Budget primitif 2019 à l'opération 251).

Voté à l'unanimité

#### 2 BUDGET ASSAINISSEMENT – Décision Modificative N°1

M. le Maire a rappelé que lors de sa séance du 4 avril 2019, le Conseil Municipal a adopté le Compte Administratif 2018 Assainissement ainsi que le budget 2019.

M. le Maire a précisé lors de cette séance, que le Compte Administratif 2018 voté prenait en compte les restes à réaliser 2018 de 118.795,44 € à l'inverse du budget primitif 2019 qui ne présente pas les crédits reportés de 2018.

M. le Maire a proposé d'inscrire des crédits complémentaires en section d'investissement comme suit :

Section D'investissement : Dépenses

+ 7.200 ,56 € au chapitre 16 pour le remboursement de l'emprunt

+ 118.795,44 € de reste à réaliser de 2018 à reporter sur 2019

M. le Maire indique au Conseil Municipal que la contrepartie sera inscrite en recette d'investissement au compte 1641 en vue de financer les dépenses d'équipement.

Voté à l'unanimité

#### 3 Transfert de la compétence eau potable

VU la loi 2015-991 du 07/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république et notamment son article 64 ;

VU la loi 2018-702 du 03/08/2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

VU le C.G.C.T. et notamment son article L 5214-16 ;

CONSIDERANT que LOUDEAC COMMUNAUTE ne dispose pas actuellement de la compétence eau potable ;

CONSIDERANT que la loi du 03/08/2018 permet aux communes membres d'une communauté de communes de s'opposer au transfert de la compétence eau potable au 01/01/2020 si au moins 25 % des communes membres de cette communauté de communes représentant au moins 20 % de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de cette compétence ;

VU le courrier de LOUDEAC COMMUNAUTE du 20/03/2019 ;

M. le Maire a proposé au Conseil Municipal de :

● DÉCIDER de s'opposer au transfert automatique de la compétence eau potable à la communauté de communes de LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE au 01/01/2020.

● AUTORISER le Maire à accomplir toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité

Le Maire indique que le syndicat du lié fonctionne bien, qu'il a un patrimoine important et qu'il est bien géré.

Le syndicat construit une usine performante qui va ouvrir en septembre.

M. le Maire ne souhaite pas précipiter le transfert. M. Lagueux, Président du syndicat du lié n'aura plus d'indemnité au 1er janvier 2020. Il n'y a donc aucun intérêt personnel à cette proposition de ne pas transférer la compétence à cette date.

Le Maire précise qu'il y a une sorte de mutualisation avec le SDAEP (syndicat départemental d'alimentation en eau potable des côtes d'Armor). M. Duault demande des précisions sur l'activité du SDAEP. M. le Maire précise que le SDAEP permet aux syndicats d'eau d'être connectés et de prévoir une continuité de service en cas de problème important. Des bassins de stockage sont également mis en place.

## CONVENTION REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

### 4 Convention Regroupement Pédagogique Intercommunal

Mme La Maire déléguée a rappelé au Conseil Municipal qu'une convention entre Plumieux et La Ferrière a été signée au moment de la création du RPI en 2015.

VU la décision de l'Education nationale de fermer la classe de Plumieux et de concentrer le RPI sur la commune de La Ferrière et Plémet ;

VU la décision de l'Education nationale de scolariser les élèves des cycles 1 et 2 à l'école de La Ferrière et les élèves du cycle 3 à l'école de Plémet à partir de la rentrée 2019/2020 ;

Il convient de conclure une nouvelle convention entre Plumieux et Plémet précisant les conditions de fonctionnement de financement.

Le projet de convention a été présenté en séance.

M. Le Maire a proposé de :

- APPROUVER la nouvelle convention
- AUTORISER M. Le Maire à signer la nouvelle convention

Voté à l'unanimité

### 5 Mise à disposition d'un agent de Plumieux vers l'école de La Ferrière

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale (articles 61 à 63) ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Dans le cadre de la mise en place du regroupement pédagogique intercommunal des communes de PLUMIEUX, LA FERRIERE, et PLEMET, la commune de PLUMIEUX a proposé de mettre à disposition un agent communal qui travaillera à l'école de LA FERRIERE (fonction ATSEM) et accompagnera les enfants durant le transport scolaire le matin et le soir. Une convention sera mise en place pour cette mise à disposition de personnel, durant l'année scolaire 2019-2020 (renouvelable par périodes n'excédant pas 3 ans).

M. le Maire a proposé que Mme Anne CHARLES, Maire de La Ferrière Commune déléguée de Plémet, et lui-même, Maire de Plémet, soient autorisés à signer la convention de mise à disposition d'un agent de la commune de PLUMIEUX, pour travailler au sein de l'école de la commune de LA FERRIERE et accompagner les enfants durant le transport scolaire le matin et le soir durant l'année scolaire 2019-2020 (convention renouvelable par périodes n'excédant pas 3 ans). La mise à disposition de l'agent est soumise à l'avis du Comité Technique (CT) et à la Commission Administrative Paritaire (CAP). Les instances ont été sollicitées par la commune de PLUMIEUX mais l'avis n'a pas encore été rendu à cette date.

Voté à l'unanimité

### 6 Tarification accueil périscolaire à la demi-heure

Lors de la délibération du 26 avril 2018, une tarification modulée des services d'accueil périscolaire a été mise en place. Une tarification unique était appliquée pour les 4 plages horaires suivantes : avant 8h et après 8h le matin, avant 17h30 et après 17h30 le soir.

Afin de répondre aux demandes des familles et dans le cadre de la mise en place du portail famille, la commission affaires scolaires se positionne sur un changement de plages horaires de la tarification modulée en créant des plages horaires supplémentaires.

#### ● Plages horaires

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place du portail famille les plages horaires de la tarification seront identiques aux plages horaires de réservation des créneaux.

Les plages horaires qui ont été proposées sont les suivantes :

#### ● Matin

7h15 – 7h45

7h45 – 8h15

8h15 – 8h45 ou 9h selon l'école Simone Veil ou St Joseph

#### ● Soir

16h15 ou 16h30 – 17h selon l'école Simone Veil ou St Joseph

17h – 17h30

17h30 – 18h

18h – 18h30

Il sera appliqué un battement de 5 mn pour basculer d'une plage à une autre.

#### ● Tarification

La commission affaires scolaires a proposé de maintenir un seul tarif par plage horaire évolutive selon la tranche de quotient familial. La tarification 2018/2019 est reprise pour être divisée par deux.

Ainsi, la tarification qui a été proposée à partir de septembre 2019 est la suivante :

- Tranche 1 : 0.39€
- Tranche 2 : 0.58€
- Tranche 3 : 0.62€
- Tranche 4 : 0.65€
- Tranche 5 : 0.69€
- Tranche 6 : 0.73€

#### ● Goûter

Le goûter sera proposé au prix unique de 0.85€ pour tous les enfants présents à l'accueil périscolaire. Le goûter sera obligatoirement facturé aux familles pour tous les enfants présents sur cette tranche mais il apparaîtra séparément sur la facture.

Voté à l'unanimité

### 7 Mise en place de pénalités pour l'accueil périscolaire et la cantine

La commune rencontre de fortes disparités dans la fréquentation des services périscolaires d'un jour à l'autre. Par ailleurs, la commune a l'obligation de respecter la réglementation sur le taux d'encadrement qui varie selon que les enfants aient plus ou moins 6 ans.

Afin d'anticiper la fréquentation des services périscolaires pour en améliorer la gestion, la commission affaires scolaires a proposé d'appliquer des pénalités en cas de non-respect de la réservation des services périscolaires dans le portail famille.

Chaque service réservé et non modifié dans les délais mentionnés dans le règlement intérieur sera facturé.

Par exemple, un repas réservé à la cantine alors que l'enfant n'est pas présent, sera facturé.

Si un enfant était prévu jusque 18h mais qu'il n'était pas présent, l'accueil périscolaire sera facturé.

Pour chaque repas pris à la cantine mais non réservé, la famille se verra appliquer une pénalité de 5€ au bout de 3 manquements.

Pour l'accueil périscolaire, une pénalité de 5€ sera appliquée à la famille pour chaque enfant présent qui n'aurait pas réservé l'accueil périscolaire ou qui ne serait pas inscrit. Dans le cas d'un dépassement du créneau réservé, une pénalité de 5€ sera appliquée au bout de 3 manquements.

Par exemple, une famille vient récupérer son enfant à 18h30 au lieu de 17h30. Elle sera facturée sur les créneaux utilisés soit jusque 18h30 et ce dépassement sera constitutif d'un manquement.

Les pénalités ne s'appliquent pas pour les cas de forces majeures listées ci-dessous :

- Enfant malade sur présentation d'un certificat médical,
- Décès d'un proche,
- Autre cas de force majeure soumis à la validation de la commission affaires scolaires.

La mise en place des pénalités va être appliquée à la rentrée 2019. Une période de tolérance sera mise en place de septembre aux vacances de la Toussaint pour laisser le temps aux familles de s'habituer au portail famille et à l'obligation de réserver.

Voté à l'unanimité

### 8 Mise en place du paiement en ligne PAYFIP

Le dispositif PAYFIP permet aux usagers des collectivités adhérentes de payer en ligne 24 h/24 et 7 j/7 des titres et articles de rôles, en phase amiable, pour la totalité de leur montant.

Le service est accessible à partir du portail de la collectivité et fonctionne comme un site marchand sur lequel l'utilisateur pourra payer les dettes que la collectivité propose au paiement en ligne.

Chaque collectivité choisit les produits qu'elle souhaite proposer au paiement en ligne. Dans PAYFIP, un produit correspond à un contrat. L'ouverture du service peut ainsi concerner un seul, plusieurs, voire l'intégralité des produits à encaisser d'une collectivité.

La collectivité prend en charge les coûts de création, de développement et d'adaptation du portail, ainsi que ceux du commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire, qui rémunère l'ensemble du dispositif interbancaire.

Projet « PAYFIP »

M. le Maire a informé le Conseil Municipal que la direction générale des finances publiques met en œuvre un traitement informatisé dénommé « PAYFIP » dont l'objet est la gestion du paiement par Internet, dans le respect de la réglementation bancaire, des titres de recettes et factures de régie émis par les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux.

Le présent traitement dispose d'un serveur de télépaiement par carte bancaire pour assurer le paiement des créances des collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux.

La mise en place de ce traitement informatique permettra aux usagers de payer en ligne les factures suivantes :

- la cantine
- l'accueil périscolaire
- le multi accueil

M. le Maire a proposé au Conseil Municipal de :

● DÉCIDER la mise en place du projet « PAYFIP » dans les conditions exposées ci-dessus,

● D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention relative à ce projet,

La commune prendra en charge les coûts de création, développement et d'adaptation du portail, ainsi que ceux du commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire, qui rémunère l'ensemble du dispositif interbancaire.

Voté à l'unanimité

## 9 Affectation des produits des concessions cimetières au budget communal

L'article 3 de l'ordonnance du 6 décembre 1843 relative aux cimetières précisait expressément les modalités de recouvrement du produit des concessions funéraires et le principe du reversement d'un tiers au profit des pauvres ou des établissements de bienfaisance.

La loi n° 96-142 du 21 février 1996 a abrogé explicitement la disposition prévoyant la répartition du produit des concessions funéraires à hauteur d'un tiers au bénéfice du centre communal d'action sociale. Dès lors, en l'état actuel du droit, le reversement d'un tiers, ou autre quote-part, du produit des concessions funéraires au centre communal d'action sociale constitue une simple faculté pour les communes.

La commune de Plémet qui avait décidé de répartir le produit des concessions cimetières pour 2/3 au profit de la commune de Plémet et pour 1/3 au profit du C.C.A.S avait fait le choix de maintenir cette disposition.

Afin de simplifier la gestion des produits du cimetière, il a donc été proposé de modifier par délibération cette répartition. En effet, le C.C.A.S a son budget propre et le versement d'une partie des recettes ne se justifie plus puisque la commune verse une subvention afin d'équilibrer le budget du C.C.A.S.

De plus, la charge financière du cimetière pèse uniquement sur le budget de la Commune.

Afin de tenir compte de tous ces éléments, il a donc été proposé au Conseil Municipal de verser l'intégralité du produit des concessions funéraires au profit du seul budget communal.

M. le Maire a proposé au Conseil Municipal de décider d'affecter la totalité du produit de la vente des concessions funéraires au profit du seul budget communal à partir du 1er juillet 2019.

Voté à l'unanimité

## 10 SDE Aménagement Impasse du parc

Le SDE va procéder au renforcement du réseau basse tension en technique souterraine Impasse du Parc à Plémet. Le SDE propose à

la commune de profiter de cette opération pour effacer les réseaux éclairage public et télécom en coordination avec le réseau basse tension.

Une étude a été menée pour réaliser l'effacement de réseaux Basse Tension et d'aménagement de l'Éclairage Public « Les Déserts ».

Les travaux comprennent :

- Fourniture et pose d'un candélabre et lanterne LED à la place du poteau béton
- Effacement du réseau téléphonique

|   | Réseau éclairage public  | Montant des travaux HT*    | Participation de la commune    |
|---|--|----------------------------|--------------------------------|
| Mode opératoire                                 | Le SDE, maître d'ouvrage inscrit la dépense en investissement, demande une contribution financière à la commune  | 1500€                      | 900€                           |
| Règlement financier en vigueur (charge commune) | 60% du coût HT   |                            |                                |
|   | Réseau Téléphonique (intervention du SDE pour le Génie Civil)  | Coût total des travaux TTC | Contribution de la commune TTC |
| Génie civil                                     | Le SDE, maître d'ouvrage inscrit la dépense en investissement et demande une subvention d'équipement du même montant à la commune. Les terrassements ne sont comptés que pour la sur largeur qu'ils occasionnent | 2000€                      | 2000€                          |
| Financement de la Commune                       | Le matériel à l'exception des citerneaux et des fourreaux en partie privative est fourni par France Télécom. La pose et le terrassement sont du ressort de la collectivité                                       |                            |                                |
| <b>TOTAL</b>                                    |  | <b>2500€</b>               | <b>2500€</b>                   |

## 11 Affaire foncière - Parcelle 183 Al 301 Impasse Rue de Dinan

M. le Maire a informé et présenté aux membres du Conseil Municipal, l'offre d'achat qui a été transmise à la propriétaire de la parcelle 183 Al 301 d'une contenance de 24m<sup>2</sup> située à l'Impasse de la rue de Dinan.

Il a été proposé au Conseil Municipal :

- De valider l'achat de la parcelle pour 1950 €,
- De dire que les frais de notaire seront à la charge de la Commune,
- D'autoriser M. le Maire à signer l'Acte et tout document qui se rapporte à ce dossier.

Voté à l'unanimité

# Sanitaires publics : Stop aux incivilités

## RESPECTONS-LES

Nous constatons de plus en plus d'incivilités au niveau des sanitaires publics.

Ces lieux sont là pour rendre service à tous et notamment aux enfants.

En prendre soin c'est respecter les autres usagers et ceux qui les entretiennent au quotidien.

Merci de votre collaboration.

En bref



## CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



Mouiller son corps et se ventiler



Manger en quantité suffisante



Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour



Ne pas boire d'alcool



Donner et prendre des nouvelles de ses proches



Éviter les efforts physiques

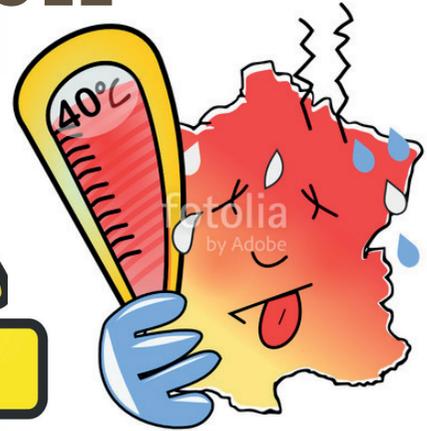


**BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU**

# CANICULE



**ALERTE CANICULE**



LA PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE D'INFORMATION « CANICULE »

**0800 06 66 66**

Appel gratuit entre 9h et 19h depuis un poste fixe



Twitter Facebook LinkedIn @MinSanté

Ministère de la Santé et de la Sécurité

### EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)  
www.social-sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr • #canicule



Santé publique France

# Accès aux soins pendant la période estivale

## : Adoptez les bons réflexes



### Le jour

En semaine, de 8h à 20h et le samedi matin

Je contacte en priorité un cabinet médical



En cas d'urgence seulement, j'appelle le

**15**



### La nuit, le week-end et les jours fériés

Le soir à partir de 20h, le samedi à partir de 12h, le dimanche et les jours fériés

J'ai un problème de santé qui ne peut pas attendre l'ouverture habituelle des cabinets médicaux

Je ne me déplace pas aux urgences, j'appelle le

**15**



Je reçois des conseils médicaux par téléphone



Je suis informé du lieu où consulter le médecin de garde le plus proche



Je reçois la visite d'un médecin de garde



Je suis pris en charge à l'hôpital

Comme chaque été, la Bretagne va connaître, une augmentation sensible de sa population durant la période estivale. Les besoins en soins suivent naturellement la même tendance. Au regard de certaines difficultés identifiées, notamment en termes de démographie médicale, l'ARS Bretagne a mené avec les établissements de santé et la médecine libérale des travaux préparatoires à la période estivale pour organiser la continuité des soins. Des organisations adaptées pourront être mises en œuvre, lorsque cela s'avèrera nécessaire.

En période estivale, comme toute l'année, adoptez les bons réflexes : En semaine, de 8h à 20h et le samedi matin, les cabinets médicaux restent le contact prioritaire. Le soir à partir de 20h, le samedi à partir de 12h, le dimanche et les jours fériés, faites le 15. Selon votre état de santé, vous pourrez :

• recevoir des conseils médicaux ; • être orienté vers un médecin de garde ; • recevoir la visite d'un médecin de garde ; • ou être pris en charge à l'hôpital.

Pour les villes de Brest, Lorient, Quimper, Rennes, Saint-Malo et Vannes, SOS médecins peut également être appelé à ces horaires au 3624.

**EN CAS D'URGENCE FAITES LE 15 !**

# La ligue contre le cancer

## Programme des activités (Gratuit)

à Loudéac - St Guillaume

(destinées aux personnes malades, en cours de traitement ou venant de les achever)

Gym douce le jeudi de 11h15 à 12h15

Relaxation - sophrologie le mardi de 10h à 11h

Ateliers esthétiques, accompagnement  
au retour à l'emploi



Comité des Côtes d'Armor  
de la Ligue Contre le Cancer

1 rue Alain Colas  
22950 TRÉGUEUX

02 96 94 78 14  
cd22@ligue-cancer.net

[www.ligue-cancer.net/cd22](http://www.ligue-cancer.net/cd22)

## Portail famille



Portail famille

Une réunion d'information a eu lieu sur la mise en place du portail famille mercredi 26 juin.

Le portail famille, c'est quoi ?  
Un site internet pour inscrire vos enfants et réserver en ligne la cantine et l'accueil périscolaire à partir de la rentrée.

Les informations concernant la

famille et les enfants sont enregistrées directement sur le site.

Vous n'aurez plus à remplir le dossier papier chaque année. Vos informations seront conservées année après année. Une simple mise à jour suffira.

Pour les nouvelles familles : vous devrez prendre un premier contact auprès de la mairie. Les codes d'accès vous parviendront par mail de Loudéac Communauté Bretagne Centre (LCBC).

L'utilisation du portail famille est obligatoire. Pour les familles qui ne disposent pas d'accès internet, des postes informatiques sont à disposition à la mairie, à la bibliothèque et à la cyber base sur simple demande aux horaires d'ouverture.

L'ensemble des informations relatives au portail famille est d'ores et déjà disponible sur le site <https://paysdeloudeac.portail-familles.net/>



## Identification des bâtiments agricoles Urbanisme : Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

**Vous êtes invités à identifier vos bâtiments agricoles pouvant devenir un logement.**

Qu'est-ce que le changement de destination ?

Le changement de destination consiste en la transformation et la rénovation d'un bâtiment agricole en logement.

Pourquoi repérer les bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination ?

Seuls les bâtiments repérés et identifiés pourront être transformés en logement. La rénovation d'un bâtiment agricole en gîte ou en logement nouveau sera impossible si ce bâtiment n'a pas été identifié lors du recensement.

Quels bâtiments sont concernés ?

Les bâtiments concernés doivent rassembler plusieurs critères :

1<sup>er</sup> critère : il doit s'agir d'un bâtiment agricole (étables, granges, soues à cochons...)

2<sup>ème</sup> critère : ce bâtiment devra avoir un intérêt patrimonial (bâti en pierre ou terre-pierre)

3<sup>ème</sup> critère : le bâtiment ne doit pas être en ruine, il doit rester l'ensemble des murs

Ces bâtiments peuvent aujourd'hui se situer dans les exploitations (toujours en activité ou non), ou sur l'unité foncière d'une maison d'habitation.

Comment repérer mon bâtiment ?

Si vous possédez un ou plusieurs bâtiments répondant à ces critères, rapprochez-vous de votre mairie, avec une photo du bâtiment au plus tard avant le 30 septembre 2019.

| Juillet |    | Août |    | Septembre |    | Octobre |    | Novembre |    | Décembre |    |
|---------|----|------|----|-----------|----|---------|----|----------|----|----------|----|
| 1 L     | 27 | 1 J  |    | 1 D       |    | 1 M     |    | 1 V      |    | 1 D      |    |
| 2 M     |    | 2 V  |    | 2 L       | 36 | 2 M     |    | 2 S      |    | 2 L      | 49 |
| 3 M     |    | 3 S  |    | 3 M       |    | 3 J     |    | 3 D      |    | 3 M      |    |
| 4 J     |    | 4 D  |    | 4 M       |    | 4 V     |    | 4 L      | 45 | 4 M      |    |
| 5 V     |    | 5 L  | 32 | 5 J       |    | 5 S     |    | 5 M      |    | 5 J      |    |
| 6 S     |    | 6 M  |    | 6 V       |    | 6 D     |    | 6 M      |    | 6 V      |    |
| 7 D     |    | 7 M  |    | 7 S       |    | 7 L     | 41 | 7 J      |    | 7 S      |    |
| 8 L     | 28 | 8 J  |    | 8 D       |    | 8 M     |    | 8 V      |    | 8 D      |    |
| 9 M     |    | 9 V  |    | 9 L       | 37 | 9 M     |    | 9 S      |    | 9 L      | 50 |
| 10 M    |    | 10 S |    | 10 M      |    | 10 J    |    | 10 D     |    | 10 M     |    |
| 11 J    |    | 11 D |    | 11 M      |    | 11 V    |    | 11 L     | 46 | 11 M     |    |
| 12 V    |    | 12 L | 33 | 12 J      |    | 12 S    |    | 12 M     |    | 12 J     |    |
| 13 S    |    | 13 M |    | 13 V      |    | 13 D    |    | 13 M     |    | 13 V     |    |
| 14 D    |    | 14 M |    | 14 S      |    | 14 L    | 42 | 14 J     |    | 14 S     |    |
| 15 L    | 29 | 15 J |    | 15 D      |    | 15 M    |    | 15 V     |    | 15 D     |    |
| 16 M    |    | 16 V |    | 16 L      | 38 | 16 M    |    | 16 S     |    | 16 L     | 51 |
| 17 M    |    | 17 S |    | 17 M      |    | 17 J    |    | 17 D     |    | 17 M     |    |
| 18 J    |    | 18 D |    | 18 M      |    | 18 V    |    | 18 L     | 47 | 18 M     |    |
| 19 V    |    | 19 L | 34 | 19 J      |    | 19 S    |    | 19 M     |    | 19 J     |    |
| 20 S    |    | 20 M |    | 20 V      |    | 20 D    |    | 20 M     |    | 20 V     |    |
| 21 D    |    | 21 M |    | 21 S      |    | 21 L    | 43 | 21 J     |    | 21 S     |    |
| 22 L    | 30 | 22 J |    | 22 D      |    | 22 M    |    | 22 V     |    | 22 D     |    |
| 23 M    |    | 23 V |    | 23 L      | 39 | 23 M    |    | 23 S     |    | 23 L     | 52 |
| 24 M    |    | 24 S |    | 24 M      |    | 24 J    |    | 24 D     |    | 24 M     |    |
| 25 J    |    | 25 D |    | 25 M      |    | 25 V    |    | 25 L     | 48 | 25 M     |    |
| 26 V    |    | 26 L | 35 | 26 J      |    | 26 S    |    | 26 M     |    | 26 J     |    |
| 27 S    |    | 27 M |    | 27 V      |    | 27 D    |    | 27 M     |    | 27 V     |    |
| 28 D    |    | 28 M |    | 28 S      |    | 28 L    | 44 | 28 J     |    | 28 S     |    |
| 29 L    | 31 | 29 J |    | 29 D      |    | 29 M    |    | 29 V     |    | 29 D     |    |
| 30 M    |    | 30 V |    | 30 L      | 40 | 30 M    |    | 30 S     |    | 30 L     | 01 |
| 31 M    |    | 31 S |    |           |    | 31 J    |    |          |    | 31 M     |    |

# Calendrier des collectes des ordures ménagères, 2<sup>nd</sup> semestre 2019

2019 **PLANNING DE COLLECTE INDIVIDUELLE**  
**PLÉMET (BOURG)**  
 Attention : Les conteneurs doivent être sortis la veille du jour de collecte

**Collecte Tri**  
LUNDI  
Semaine paire

**Collecte des ordures ménagères**  
LUNDI  
Semaine impaire

**LOUDEAC**  
communauté  
BRETAGNE CENTRE



## Bienvenue !

### Mathis décoration

Mathis Corbel – artisan peintre-décorateur  
 Contact et Devis au 06.77.95.23.61  
 mathis.corbel022@gmail.com

### L'Art du Fer et du Damas

M. Christophe SIMON, coutelier  
 19 rue de Dinan – fabrication à la main.  
<https://christophesimondamas.wordpress.com>  
 07 50 98 66 21.

### Ouverture du restaurant vietnamien «Chez M. Nguyen»

Thanh NGUYEN et Marie BARRE  
 15 rue de Rennes, Contact : 07 81 71 39 37

Ouvert le lundi, mardi, jeudi de 9h à 14h  
 et de 16h à 21h et le vendredi, samedi, dimanche  
 de 9h à 14h et de 16h à 23h. Fermé le mercredi.

## Jardiner autrement

**A compter du 1er janvier 2019, pour jardiner ou désherber, il est interdit d'acheter, d'utiliser ou de stocker des pesticides de synthèse. Issue de la loi Labbé, cette nouvelle mesure vise à protéger votre santé et l'environnement.**

### Pesticides et environnement

Les pesticides incluent les insecticides, les herbicides ou dés-herbants, les anti-nuisibles et les fongicides. Leur toxicité pour l'homme peut être grave en cas d'absorption accidentelle, d'inhalation forte ou de contact avec la peau. Mais aussi en cas d'ingestion régulière de résidus de pesticides dans l'alimentation ou l'eau de boisson.

Outre les empoisonnements, les pesticides sont capables d'endommager le système immunitaire ou de perturber les régulations hormonales. Ils sont également soupçonnés d'accroître le taux de certains cancers (sein, prostate) et de réduire la fécondité masculine.

Ces produits peuvent aussi être dangereux pour l'environnement :

- **en polluant les eaux** : les jardiniers amateurs seraient responsables pour 1/4 de la pollution des eaux de surfaces et des nappes souterraines.
- **en polluant l'air** : les 3/4 du volume des produits appliqués seraient perdus lors de pratiques inopportunes comme en cas de pulvérisation par temps venteux par exemple.
- **en perturbant les milieux naturels** : les espèces aquatiques sont directement menacées par les surdosages et l'application à proximité de points d'eau, sur des sols imperméables ou en pente, qui entraînent les pluies souillées vers les ruisseaux et les rivières.

### Que faire des bidons de pesticides ?

Bouteilles, bidons, flacons, sprays... qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie, si possible dans leur emballage d'origine. Ces produits pourront être récupérés pour retraitement par les filières de recyclage spécialisées.

### Ne jetez jamais ces produits à la poubelle ou dans les canalisations !

#### Quelles solutions ? Le jardinage au naturel

Jardiner au naturel c'est jardiner sans produits de synthèse (pesticides, engrais chimiques) et en s'aidant des processus que l'on retrouve dans la nature.

- Proscrire les pesticides (herbicides, insecticides et fongicides) et engrais chimiques
- Couvrir le sol par des paillages, des plantes couvre-sol et des engrais verts
- Choisir des plantes adaptées au jardin (sol, climat, exposition)
- Entretenir la fertilité du sol en développant l'activité des vers de terre et des micro-organismes par des apports réguliers de compost, source d'humus, et par la mise en place de paillis
- Penser à la rotation des cultures légumières et aux associations de plantes
- Créer un environnement favorable aux plantes et animaux du jardin : haies fleuries et champêtres tapissées de feuilles mortes, fleurs en toute saison, point d'eau permanent dans le jardin, abris à insectes...
- Utiliser des outils adaptés et travailler la terre au bon moment

<https://www.jardiner-autrement.fr>

#### Les seuls produits dorénavant utilisables par les jardiniers amateurs sont :

- Les produits de biocontrôle
- Les produits utilisés en agriculture biologique et portant la mention EAJ (Emploi Autorisé au Jardin)
- Les produits à faible risque

#### Les sanctions encourues

Le non-respect des conditions d'utilisation des produits phytosanitaires prévues par la loi est une infraction pénale qui sera passible de 6 mois d'emprisonnement et de 150 000€ d'amende.

<https://www.jardiner-autrement.fr>

## Vie associative

### Loisirs et création - Salga Louna

Le vendredi 11 mai, le collectif vocal de Lou-déac a été invité par les ateliers loisirs et créations à la salle des fêtes de LA FERRIERE et a présenté un spectacle original aux nombreux spectateurs qui ont beaucoup apprécié.

A l'issue de ce spectacle chacun pouvait déposer dans «le chapeau» sa libre participation. La somme de 410 € a été récoltée et a été intégralement reversée à l'association SALGA LOUNA qui vient en aide à une petite fille polyhandicapée de Plémet.



à Ploëmet - Dès 11h

# Fête du 14 juillet

Salle du Minéral

De nombreuses Structures Gonflables (Baby-foot humain, Ventre glisse, Toboggan, Cible Dart Foot,...)

- Jeux en bois
- Pique-Nique géant - Dès 12h
- Restauration et buvette

23h30 - Feu d'Artifice Bal Disco

ANIMATIONS GRATUITES - TOUT PUBLIC - PIQUE-NIQUE ET CHANGE À PRÉVOIR

Conception / Réalisation: Maison GROUHAN

PLÉMET

# FORUM DES ASSOCIATIONS

SALLE DU MINÉRAL

VENREDI 6 SEPTEMBRE 2019

DE 16H30 À 20H

COMMUNE DE Ploëmet

## Familles Rurales

Vendredi 14 juin s'est déroulée l'Assemblée Générale de l'association Familles Rurales à l'occasion d'une soirée familles. Ce RDV annuel convivial réunit salariés, partenaires, gestionnaires et familles au complet pour un moment de partage et d'échange.

Cette année l'équipe de l'été était présentée avec le programme des loisirs de La Récré des Loustics du 8 juillet au 30 août.

Le co-président Sébastien Gicquel a souligné l'importance de l'engagement des familles pour la pérennité de nos services. En effet, il manque des bénévoles dans le bureau : un/e trésorier/ère adjoint/e serait non-négligeable ainsi qu'un ou une secrétaire éventuellement.

Concernant les référents de sections :

> Richard Choupeaux quitte son poste de référent théâtre à la rentrée. Une coordination de la section sera assurée par Edith mais si des parents adhérents à la section veulent donner un coup de main pour les préparatifs de spectacles entre autres, ils sont les bienvenus.

> Nathalie Le Teno et Kathy Guillou laissent leurs places de référentes ALSH 3/12 ans. Une seule personne peut suffire sur ce poste mais les volontaires manquent à l'appel.

Sébastien Gicquel a rassuré les personnes présentes : ce poste consiste à participer aux commissions (environ 4 dans l'année), à comprendre le fonctionnement de l'équipe sur le terrain, à valider les programmes d'animations et à donner son avis pour que le service réponde toujours aux besoins réels sur le territoire. Le reste des missions étant de l'ordre de la fonction employeur, ce sont bien évidemment les co-présidents qui assument ces responsabilités.



> Nathalie Conan accepte de laisser sa place de référente jeunesse s'il y a d'autres parents d'ados volontaires. Là encore, rien de particulier si ce n'est la participation aux quelques réunions et l'organisation des différentes actions de financement avec les jeunes tout au long de l'année.

> Enfin, Cécile Proux reste au poste de référente de la section danse mais n'est pas contre un renfort pour l'aider à gérer cette section qui compte près de 65 danseuses.

Le bureau relance l'offre d'emploi 35h/semaine à compter de la rentrée sur un poste avec des missions essentiellement administratives (comptabilité, facturation, inscriptions, communication...) et éventuellement des compétences en animation (BAFA minimum avec expériences). Renseignement sur : [afr.plemet@gmail.com](mailto:plemet@gmail.com)

**Association Familles Rurales**

Maison de l'Enfance - Ruelle des 2 âges - 22210 PLEMET

## Familles Rurales - suite

### ► Récré des Loustics



Equipe d'animation de juillet et de août 2019

Ce samedi 18 mai s'est déroulée la grande réunion de préparation de l'été avec les animateurs de la Récré des Loustics.

En juillet, la direction sera assurée par Stéphanie Raulois, avec Amélie Surel, Laura Guillemain, Léo Amicel, et Valentin Raffray (animateurs) et Justine Robelet et Paul Conan en tant que stagiaires BAFA.

En août, c'est Magali Posnic qui assurera la direction avec Marie Aurreret, Charlotte Hiolet, Laurine Gautier (animatrices) et Elouan Beauchamp et Axel Aubril (stagiaires BAFA).

Du 8 juillet au 2 août : l'équipe partira à la conquête de la Terre : la première semaine les loustics découvriront notre patrimoine culturel breton. La semaine 2 le voyage se poursuivra en Orient puis en Amérique la troisième semaine et plus précisément au Far-West et ils achèveront leur périple la semaine 4 en Afrique. Les passagers débarqueront le vendredi 2 août pour la fête du centre.

Un mini-camp sera organisé à Guerlédan du 17 au 19 juillet pour les 8/12 ans (12 places).

Du 5 au 30 août : l'équipe amènera les loustics dans différentes découvertes. La semaine 5 sera consacrée aux Arts (du cirque, du théâtre, des arts plastiques...). La semaine 6 (qui n'ouvrira que du lundi 12 au mercredi 14 août) aura pour thème les jeux olympiques. La semaine 7 sera l'occasion pour les loustics de découvrir les sciences et le numérique.

La maison de l'Enfance se transformera en «Musée du moi» l'occasion d'une soirée, le vendredi 23 août, où les parents pourront visiter les locaux avec une rétrospective du mois d'août.

Enfin, la semaine 8 plongera petits et grands dans des animations autour de la nature et des animaux.

INSCRIPTION au 06-69-44-22-10

Le centre ouvre de 9h à 17h30 ; une garderie est possible au tarif de 1 € par période le matin de 7h30 à 9h ou le soir de 17h30 à 18h30

### ► Section Théâtre

Une centaine de personnes sont venues applaudir les 31 enfants et ados de la section théâtre de l'association Familles Rurales de Plémet vendredi

24 mai sur les planches de la salle des fêtes.

En première partie les 7 comédiennes des Brigadiers ont assuré présentation et exercices d'improvisation : la salle d'attente du médecin, télé-shopping ou encore le défilé de mode. De quoi faire sourire et rire le public par la spontanéité de ces graines de comique !

Puis la troupe pré-ados Les Pro'jecteurs ont interprété la pièce «Le trésor du poil à gratter» de Patrick Mermaz.

Enfin, après l'entracte ce fût au tour des 14 ados du groupe Art'scènes de présenter leur pièce «Un mariage presque parfait» qu'ils ont écrit en partenariat avec Edith, animatrice de la section.

Pour ceux qui souhaiteraient s'inscrire pour la rentrée 2019/2020, merci de vous pré-inscrire au 06/69/44/22/10 ou sur [afr.plemet@gmail.com](mailto:afr.plemet@gmail.com) (séance le lundi soir à partir de 16h45 ; à partir de 8 ans)

### ► Section jeunesse

Vendredi 21 juin, le local jeunes de l'association Familles Rurales ouvrait ses portes pour une soirée conviviale avec ses adhérents.

Au programme pique-nique partagé suivi d'une soirée jeu sur le thème du budget.



Pour cette deuxième édition, le jeu «Budgetissimo» créé par la fédération Familles Rurales des Côtes d'Armor en 2015 a été animé par Edith, animatrice de la section jeunesse. Ainsi, les douze ados et parents ont confronté leurs avis de façon ludique sur les dépenses du quotidien, les choix budgétaires d'un foyer...

Le local sera ouvert pour les 11/17 ans cet été les lundis 8, 15, 22 et 29 juillet de 14h à 18h30. Inscription au 06/69/44/22/10 auprès d'Amélie.

Un mini-camp du 1er au 3 juillet au Roc St-André fera la joie de la douzaine d'ados inscrits. Au programme : accrobranche, course d'orientation, piscine, canoë, balades, veillées.

Pour financer ce séjour et leurs autres projets annuels, les ados se sont mobilisés pour le traditionnel lavage auto, en partenariat avec le super U de Plémet. Nathalie Conan, référente de la section, a souligné l'importance que les jeunes prennent conscience de s'investir sur des actions afin de réduire les coûts d'activités.

## Cybercommune

Animations autour du jeu de voitures de course Trackmania. Au programme : défis individuels, courses en réseau, construction et partage de circuits, à partir de 7 ans, gratuit sur inscription, vendredi 12, 19 et 26 juillet de 16h à 18h à la bibliothèque. Renseignements et inscriptions : 02.96.66.09.09 ou [c.allieux@loudeac-communaute.bzh](mailto:c.allieux@loudeac-communaute.bzh)

### Animations Sportives et Communales - Programme ÉTÉ 2019

C'est une opération initiée et pilotée par la Commune de Plémet qui vise à proposer un programme d'Activités Physiques et Sportives pour les 8/15 ans (enfants nés entre 2004 et 2011 inclus) sous forme de 2 journées multisports (de 10h à 16h) sur la commune de Plémet et d'une sortie pour des activités à l'extérieur.

#### Les dates d'ouverture :

Du mardi 9 juillet au vendredi 2 août 2019. 4 semaines de 3 jours.

#### Les activités ont lieu :

- Halle Des Sports (HDS) : gymnase du collège près de la gendarmerie.
- Base Sport nature du Pont Querra (Direction La Prénessaye).
- Salle du minerai (près de la mairie).

#### Les Tarifs :

|  |     |
|--|-----|
| La journée multisport  | 9€  |
| La sortie  | 20€ |
| Les 3 jours : 2 journée + la sortie ou 3 jours                 | 25€ |
| Les 4 semaines d'activités (8 journées sportives et 3 sorties) | 85€ |

#### Inscriptions en mairie

## KARLSRUHE - 33<sup>ème</sup> échange Plémet - Karlsruhe

### La relève.

Les années n'entament en rien l'amitié qui unit les habitants de Karlsruhe en Allemagne et ceux de Plémet et de ses environs. Trente-trois années de fidélité et d'amitié qui cette année encore ont fait merveille. Au-delà des visites culturelles de la région de Karlsruhe et de Baden Baden (foret Noire) l'édition 2019 était sous le signe du rajeunissement. Sur les 60 participants à l'échange une vingtaine n'ont pas connu le 20<sup>ème</sup> siècle ! La relève prend corps et laisse présager un futur heureux pour l'échange. Côté Plémétais et Plémétaises nous étions 29 personnes dont les âges allaient de 7 à plus de 77 ans. Pour une question de confort et de coût l'association a utilisé le train comme moyen de transport. Contact de l'association (0632 588 958 ou 0674 387 075)



## Gym tonic

Nouveau bureau pour « GYM TONIC »

Après avoir organisé les cours de gym pendant 15 ans, Marie Thérèse LE MAGUET et Sylviane LOZACH ont souhaité se faire remplacer.



L'association « GYM TONIC » a été créée en 2004 et les cours étaient dispensés par des animateurs sportifs de l'UFO-LEP jusqu'en 2010 avec 1 cours de gym le mardi puis la création d'un 2<sup>e</sup> cours de STEP le vendredi suite à la demande des adhérentes.

Depuis 2010 ce sont des animateurs de l'ACSE qui interviennent le mardi et le vendredi de 19h à 20h.

La fréquentation des cours est constante et pour ne pas interrompre cette dynamique, d'autres participantes ont accepté de prendre en charge l'association.

Les cours reprendront en septembre et les inscriptions se feront au forum des associations.

### Nouveau bureau :

- Présidente Dany HEU
- Trésorière : pascale JEGAT
- Trésorière : Christelle JOSSE



Toujours belle la vie

## Toujours belle la vie

La dernière séance Emmanimaux a eu lieu le 30 avril. Cette médiation animale est une expérience très enrichissante. Notre bilan est très positif. Nous avons eu des moments très émouvants avec des moments forts pour des résidents avec des problèmes cognitifs, en essayant de caresser ou de nourrir l'animal. Ils étaient tout sourire. Tous les résidents ont participé sauf pour raison de santé et tous ont été actifs lors des séances. Selon notre budget, Nous prévoyons de nouvelles séances avec des ateliers différents.



Nous essayons de diversifier nos activités.

Au mois de mai, des résidentes, accompagnées de Steffi, ont été découvrir l'exposition « contes et écritures » à la bibliothèque de Plémet. Au mois de juin, Evelyne a assuré l'atelier « art floral ». Chaque résident participant a apporté sa composition dans sa chambre.

Le 21 juin, les danseurs de la Truite du Ridor vont intervenir bénévolement pour agrémenter l'après-midi avec des danses bretonnes. Le 11 juillet, nous recevrons Yvon Ganne qui vient présenter ses divers objets fabriqués en osier, nous expliquer et montrer comment confectionner un panier. Ces interventions extérieures complètent nos activités habituelles qui continuent tout l'été.

Notre sortie annuelle se fera à la ferme du monde à Carentoir dès que le temps le permettra.

Le 12 juillet nous tiendrons la buvette au marché nocturne de Plémet. Et le 6 septembre, vous pourrez nous rencontrer au forum des associations.

Le 14 septembre, nous proposons notre traditionnel plat à emporter « la blanquette de veau ». Les cartes seront en vente mi-juillet dans les boulangeries et au bureau de tabac.

Toute l'équipe « Toujours Belle La vie » vous souhaite un très bel été.

## Chorale VOCALIZON



Dirigée par Claire Raquin depuis septembre 2018, notre chorale se compose d'une cinquantaine de membres.

Le répertoire est très varié allant de la renaissance à la variété en passant par Le Gospel.

C'est un vrai plaisir de partager un moment commun avec différentes voix qui s'accordent. C'est aussi une bonne thérapie pour se libérer du stress. Nous passons de très bons moments ensemble, n'hésitez pas à venir nous rejoindre !

Nous nous réunissons le mardi soir de 20 H jusqu'à 21H30 à l'ancienne école St Joseph.

### Contact :

Véronique : 06 25 84 43 52 - Michel : 06 69 95 16 74

Morgane : 06 15 72 65 96 - Laurence : 06 14 22 88 65

- Présidente Dany HEU
- Trésorière : pascale JEGAT
- Trésorière : Christelle JOSSE

## AU PAS D'ANTAN

La fête d'Antan sur le site du Musée aura lieu le 14 juillet

Restauration sur place le midi, repas grillades à 13 € avec un kir (cartes en vente dans les commerces et au musée)

Exposition de vieilles voitures et de vieux tracteurs

Démonstration de labour avec 3 chevaux

Artisanat, démonstrations de vieux outils

Jeux d'antan etc

Buvette et galettes saucisses toute la journée

Visite du Moulin



## FOOT : FC CENTRE BRETAGNE PLEMET

Ce vendredi 21 juin a eu lieu l'AG du FC CENTRE BRETAGNE PLEMET à la salle des fêtes de LA PRENESSAYE

Nouveau club qui résulte de la fusion des clubs de La Vigilante PLEMET, du FC Laurmené et de l'AS La Prenessaye



Tous les joueurs désirant évoluer au sein de ce club sont les bienvenus, de l'école de foot jusqu'aux joueurs de Foot Loisirs

Dimanche 28  
**JUILLET**

PLEMET

---

FÊTE  
DE LA  
CHASSE

VIDE-GRENIER

EMPLACEMENT GRATUIT  
06 82 85 25 16

CONCOURS  
CLAQUEMENTS FOUETS

HOMME - FEMME

EXPO PHOTO  
AMATEURS

- 10H30 MESSE EN PLEIN AIR
- 12H30 REPAS CHAMPÊTRE
- 14H30 TROMPES DE CHASSE

- DÉMONSTRATION ÉQUESTRE PAR MAEVA MAZZELLA
- PRÉSENTATION MEUTES LOCALES
- PARTICIPATION CENTRE ÉQUESTRE CHÊNE OSSAT
- RAISON JOËL (FABRICANT FOUETS)

Organisation :  
Association de Chasse de PLEMET  
Renseignements : 06 82 85 25 16

## CAC Sud 22 : Valorisation de la lanque gallèse

### Devinâlle (ézee à treüvë)

Men permië ét qhoq'un d'valeur qu'ët pâ à vende.  
Men deüzième ét qhoq'un qi q'në parqheur ouyou qi rante.

Men trouezième ét qhoq'un qi d'meur dan un paiz d'ghir-landes.

Men tout ét qhoq'un q'a l'qheur pu greüs q'son vente.  
Qhi që ?

Le pèr Nouè

O ! Fidegarce! Tou coume l'ët déjà l'heure ilë...

I va falèr qe je m'beüje astouci.

Lés garçâilles, le jou là sont jamés lâsë,

Tandi qe më la journée e ben remplie...

Dommaije, je s'rë ben restë dan men lë

Le temp d'ene eure, le temp de m'ercaopi.

Mai pour yeüs... Je frë tout dan la nétee,

E pour më... Je m'gôrë tout le restant de l'annee.

Ben sûr, fër toutes lés mézons d'ene fë

Fao avèr dan sa tête tous lés racoursis,

Conët toutes lés aderces su sés diz dés

Reluqhë tous lés pétiãos e s'en souveni.

Saotë lés faossieüx mém an étant corporë !

E pou tout clôr s'rabibochë o la vie.

Mai... Je n'troqrë sûrement pâs de l'or pllen ene see

O men ouvraije qhimporte ouyou q'e srë l'paiz.

Louitaod.

## Nouveautés

### Romans adultes :

50 astuces pour que mon enfant mange des fruits et légumes/Nicole Béguin ; Quand nos souvenirs viendront danser/Virginie Grimaldi ; L'ivresse des libellules/Laure Manel; Le secret D'Emma M./Anne Kurian ; Tout ce que tu vas vivre/Lorraine Fouchet

### Romans adolescents :

La fille sans nom/Maëlle Fierpied ; L'effet pygmalion/Christophe Lambert

### Romans jeunesse :

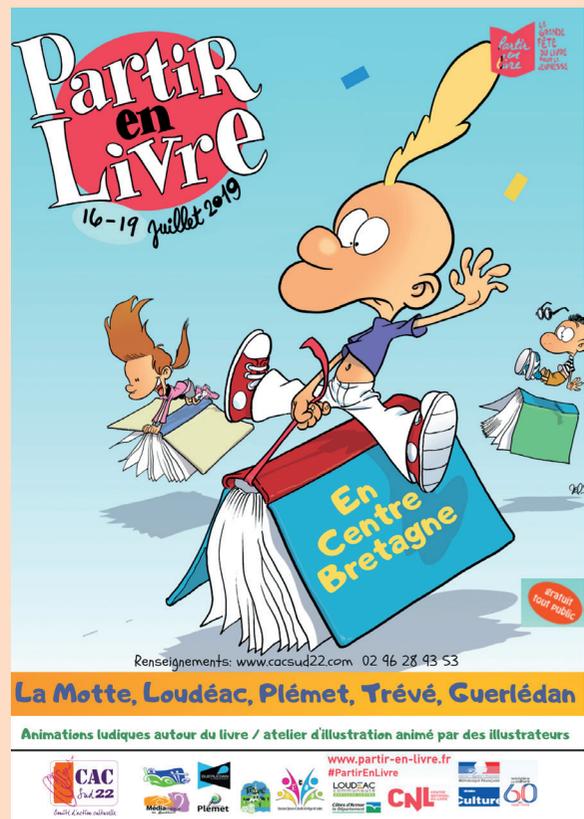
L'espionne/Marie-Aude Murail ; Lucie Trouille perd ses dents/Claire Bertholet : Le secret d'un prénom/Lisa Bresner

## Partir en livre 2019

**Du 16 au 19 juillet 2019 / 14h30 – 17h30**

Dans le cadre de la grande fête du livre pour la jeunesse, organisée par le centre national du livre, le CAC Sud22 (comité d'Action Culturelle) vous propose, en collaboration avec les médiathèques de Loudéac, La Motte, Plémet, Trévé et Guerlédan, diverses animations autour du livre. Cette année « mondes imaginaires et univers fantastiques » sont mis à l'honneur !

Au programme : Ateliers d'illustration créatif, peinture, création de personnages fantastiques animés par plusieurs auteurs-illustrateurs. La bibliothèque investit l'aire de jeux de Plémet le vendredi 19 juillet pour vous proposer des espaces de lecture nomade, des animations et l'atelier peinture de Bruno Pilorget « Animaux fantastiques » autour du rouge et du noir.



# Calendrier des fêtes

|             |                                     |  |                               |
|-------------|-------------------------------------|--|-------------------------------|
| JUILLET     | Du 2 juillet au 30 août             | <b>Exposition</b> des photographies de José-Maria Gil-Puchol                               | Hall du Centre de Rééducation |
|             | Vendredi 12                         | <b>Concours de boules</b> - Club des aînés de Mohon  | Boulodrome du Minerai         |
|             |                                     | <b>Marché nocturne</b>   | Place du Général Leclerc      |
|             | Dimanche 14                         | <b>Interville - Feu d'artifice</b>   | Espace du Minerai             |
|             |                                     | <b>Fête d'Antan</b>  | Musée du Pas d'Antan          |
|             | Vendredi 19                         | <b>Loto</b> - Familles Rurales   | Plémet - Salle des Fêtes      |
|             | Dimanche 21                         | <b>Fête de St Jacques</b>  | St Jacques                    |
| AOÛT        | Vendredi 26                         | <b>Marché nocturne</b>   | Place du Général Leclerc      |
|             | Dimanche 28                         | <b>Fête de la chasse</b>   | Espace du Minerai - Étangs    |
|             | Samedi 3                            | <b>TAN</b> - Société de chasse   | Espace du Minerai             |
|             | Mardi 6                             | <b>Commémoration</b>   | St-Lubin                      |
|             | Vendredi 9                          | <b>Marché nocturne</b>   | Place du Général Leclerc      |
| SEPTEMBRE   | Jeudi 15                            | <b>Pardon Notre Dame de La Ferrière</b>  | La Ferrière                   |
|             | Vendredi 23                         | <b>Concours de boules</b> - Club des aînés de Plémet                                       | Boulodrome du Minerai         |
|             |                                     | <b>Marché nocturne</b>   | Place du Général Leclerc      |
|             | Du 1 <sup>er</sup> sept. au 28 oct. | <b>Exposition</b> des photographies animalières de Christophe Sablé et d'Hélène Barguillet | Hall du Centre de Rééducation |
| OCTOBRE     | Vendredi 6                          | <b>Forum des associations</b>  | Salle du Minerai              |
|             |                                     | <b>Marché nocturne</b>   | Place du Général Leclerc      |
|             | Samedi 7                            | <b>Comice agricole</b>   |                               |
|             | Vendredi 13                         | <b>Concours de boules</b> - Club des aînés de Laurenan                                     | Boulodrome du Minerai         |
|             | Samedi 14                           | <b>Repas à emporter</b> - Toujours Belle La Vie  | Plémet - Salle des Fêtes      |
|             | Samedi 14                           | <b>Concours de pétanque</b> - Pétanque Plémentaise   | Espace du Minerai             |
|             | Vendredi 20                         | <b>Marché nocturne</b>   | Place du Général Leclerc      |
|             | Samedi 21                           | <b>Loto</b> - Groupement des jeunes du Lié   | Plémet - Salle des Fêtes      |
|             | Lundi 23                            | <b>Concours de boules</b> - Club des aînés de Collinée                                     | Boulodrome du Minerai         |
|             | Vendredi 27                         | <b>Concours de boules</b> - Club des aînés de La Prénessaye                                | Boulodrome du Minerai         |
|             | Samedi 28                           | <b>Élection Miss CURVY Bretagne</b>  | Plémet - Salle des Fêtes      |
|             | Vendredi 4                          | <b>Concours de belote</b> - Club des aînés de La Ferrière                                  | La Ferrière - Salle des Fêtes |
| Dimanche 6  | <b>Repas des Aînés</b>              | Plémet - Salle des Fêtes   |                               |
| Vendredi 11 | <b>Loto</b> - L'École St-Joseph     | Plémet - Salle des Fêtes   |                               |
| Samedi 12   | <b>Repas</b> - Amicale des Pompiers | Plémet - Salle des Fêtes   |                               |

## Naissances

### PLÉMET

- 17 mars 2019 – Illyam BAGOT MARTIN
- 19 mars 2019 – Lucas PERRON
- 4 avril 2019 – Camille CHANTREL
- 13 avril 2019 – Mia BLANCHARD
- 9 juin 2019 – Ivan MARCADE



## Décès

### PLÉMET

- Léon BLOT 29 avril 2019
- Joséphine POISSON veuve COCHET 2 mai 2019
- Denise RIO veuve LABOUX 6 mai 2019
- Hélène LAUBE épouse HERUPE 15 mai 2019
- Joseph GUILLEMOT 26 mai 2019
- Jocelyne BOTREL épouse GAUBERT 23 mai 2019
- Francis ROUILLARD 30 mai 2019
- Charles JEGOUX 20 juin 2019

### LA FERRIÈRE

- Marcelle VETEL épouse MOREL 23 avril 2019
- Mathilde BRUNEL épouse MACE 25 avril 2019
- Marie-Thérèse LATIMIER veuve BRIAND 4 juin 2019

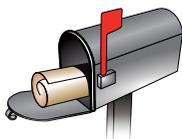
## Mariages



### PLÉMET

- Elena PASCAL et Antoine HAYS - 1<sup>er</sup> juin 2019
- Isabelle BOUILLON et Stéphane BLANCHARD - 22 juin 2019
- Estelle GUEHENNEUX et Nicolas HUET - 29 juin 2019

## Mémento - Permanences



### Ouverture Mairies

#### PLÉMET

3 rue des Étangs - 22210 PLÉMET - Tél. 02 96 25 61 10  
Fax 02 96 25 65 90 - accueil@plemet.fr - www.plemet.fr  
Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 14h-17h30  
Jeudi et samedi : 8h30-12h (fermée l'après-midi)

#### LA FERRIÈRE

1 place de la Mairie - 22210 LA FERRIÈRE - Tél. 02 96 26 75 59  
Fax 02 96 26 75 09 - mairie.laferriere@orange.fr  
Lundi et mercredi : 9h à 12h30 - Vendredi : 14h à 17h30

### Maison des Services Publics de Loudéac

- 15 rue de Moncontour - 22600 LOUDÉAC - Tél. 02 96 66 48 37
- CAF : 08 10 25 22 10
  - CPAM : 3646
  - CARSAT : 3960
  - CICAS : 08 20 20 01 89
  - Maison de la Justice et du Droit : 02 96 25 01 42
  - Passeport Biométrique : 02 96 66 48 38
  - Carte Nationale d'Identité : 02 96 66 48 38
  - Immatriculations : 02 96 66 48 40
  - UFC que choisir : 02 96 78 12 76
  - Office du Tourisme du Pays Centre Bretagne : 02 96 28 25 17

### Permanences des élus

**M. Le Maire** : le samedi matin de 8h30 à 12h sur rendez-vous au 02 96 25 61 10.

**Adjoint** : le samedi matin de 10h à 12h sans rendez-vous.

- Samedi 6 juillet : Pierre-Yves BLOUIN
- Samedi 13 juillet : Élodie BOUTBIEN
- Samedi 20 juillet : Ronan FERNANDEZ
- Samedi 27 juillet : Elisabeth POINEUF
- Samedi 3 août : Patrick RAULT
- Samedi 10 août : Ronan FERNANDEZ
- Samedi 17 août : Pierre-Yves BLOUIN
- Samedi 24 août : Élodie BOUTBIEN
- Samedi 31 août : Chantal NEVO
- Samedi 7 septembre : Elisabeth POINEUF
- Samedi 14 septembre : Patrick RAULT
- Samedi 21 septembre : Chantal NEVO
- Samedi 28 septembre : Pierre-Yves BLOUIN
- Samedi 5 octobre : Élodie BOUTBIEN

### Permanence conciliateur

**M. André RAULT** assure une permanence en Mairie de Plémet, sans rendez-vous le 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois de 14h15 à 17h (aucun appel téléphonique ou démarchage à son domicile ne sera accepté).

### Permanence assistante sociale

**M<sup>me</sup> LAUDIGNON** assure une permanence à la Mairie de Plémet tous les mercredis de 9h à 12h. Les rendez-vous sont à prendre au 02 96 28 11 01 auprès de son secrétariat à la Maison du Département de Loudéac.

### Pataugeoire aux Aquatides

Renseignements au 02.96.66.14.46 - www.loudeac-communaute.bzh

### Les déchetteries

**Loudéac** : du Lundi au Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h45

**Plémet** : du Mardi au Samedi de 14h à 17h45

**La Chèze** : le Lundi de 14h à 17h45 / les Jeudis et Samedis de 9h à 11h45

### Enfance

#### Assistantes maternelles

La liste des assistantes maternelles agréées est disponible en Mairie.

#### Horaires du Multi accueil

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Tél. 02 96 26 38 89 - Ruelle des 2 âges - PLÉMET

#### Relais parents assistants maternels

Loudéac Communauté Centre Bretagne

4/6 Bd de la Gare - 22600 Loudéac - Tél. : 02.96.66.60.50

Mail : rpam@loudeac-communaute.bzh

### Les urgences

- Pompiers : 18 / 112
- Police : 17
- SAMU : 15/112
- Pharmacie de garde : 32.37
- SAMU Social : 115
- Cabinet médical PLÉMET : 02 96 66 33 40
- Cabinet infirmier PLÉMET : 02 96 25 68 08
- Cabinet infirmier PLUMIEUX-LA CHÈZE : 02 96 25 57 84
- Maison de Santé Libérale - 9 rue de la Chesnaie - 22600 LOUDÉAC : 15
- Centre anti-poison : 02 99 59 22 22